Mémoire de fin d'études

présenté pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome

Option : Territoires, Ressources : Politiques Publiques et Acteurs

Etude de l'appropriation et de la légitimité d'une politique de l'eau par les acteurs d'un territoire : le cas du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Par Flavie ARNAUD

Année de soutenance : 2026

Organisme d'accueil : Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

Mémoire de fin d'études

présenté pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome

Option : Territoires, Ressources : Politiques Publiques et Acteurs

Etude de l'appropriation et de la légitimité d'une politique de l'eau par les acteurs d'un territoire : le cas du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Par Flavie ARNAUD

Mémoire présenté le 12/01/2026

Maître de stage : Valérie BRICHE

Tutrice pédagogique : Pauline LECOLE

Rapporteur professionnel : Aurel LASHERMES

Rapporteur académique : Marielle MONTGINOUL

Organisme d'accueil : Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement Valérie BRICHE, qui m'a encadrée pendant mes 9 mois au sein du SMIDDEST. Sa patience et sa pédagogie m'ont permis d'appréhender au mieux le territoire et mon sujet, ainsi que de comprendre le cadre complexe de ce stage. Je la remercie pour sa confiance d'abord en m'ayant encouragé à restituer mon travail devant l'équipe et en Bureau de CLE puis en me permettant de continuer pendant 3 mois supplémentaires à ses côtés au sein du SMIDDEST. Merci pour sa disponibilité pour réaliser des points qui étaient, certes longs, mais si riches en échanges ! Merci aussi pour son accompagnement lors de l'écriture de ce mémoire, qui fut semée de doutes et de questionnements. Je prends tous ses conseils pour la suite et espère apporter ma pierre à l'édifice dans le domaine de la préservation de l'environnement !

Je remercie Jean-Luc TROUVAT, directeur du SMIDDEST, de m'avoir accueilli en stage au sein de sa structure.

Je remercie tous mes collèges, Barbara, Juliette, Sandrine, Nicolas, Marie-Laure et Ophélie, ainsi que ma co-stagiaire Inès, de m'avoir accompagnée pendant toute cette période et de m'avoir fait des retours constructifs sur mon travail. J'espère que vous me pardonnerez le petit côté compétitif qui s'est révélé lors de la sortie Fort Boyard ! Toujours en parlant d'un monument architectural, merci beaucoup aux filles de Cordouan ainsi qu'aux gardiens de m'avoir fait découvrir le Versailles des Mers ! Ce fut très enrichissant de découvrir ce patrimoine et tout le travail que vous accomplissez au quotidien pour le préserver et le faire connaître au plus grand nombre !

Merci également à toutes les personnes qui m'ont accordé du temps pendant les entretiens et sans qui la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible.

Je remercie toute l'équipe pédagogique de TERPPA qui m'a donné les clés pour appréhender ce stage et saisir tous ces fameux jeux d'acteurs au cœur des politiques publiques.

J'aimerais particulièrement remercier mes deux tutrices pédagogiques, Pauline LECOLE et Marielle MONTGINOUL. Merci beaucoup à Pauline pour son accompagnement sur-mesure, sa patience, ses mots rassurants et toutes ses relectures. Merci à Marielle pour ses mails enthousiastes qui m'ont encouragé tout au long du stage ! Son accompagnement pour la partie analyse des résultats m'a été d'une grande aide et m'a permis de valoriser au mieux les propos recueillis lors de ces nombreux entretiens.

Merci également à Julie DEBRU, qui m'a accompagné en amont de ce stage, au cours de mes recherches, et encore aujourd'hui pour la suite de mon parcours.

Merci enfin à mes amies, les Paltoquettes, qui ont rendu cette dernière année inoubliable et riche de fous rires, ainsi qu'à Gaby et Niss, pour leur soutien indéfectible lors de l'écriture de ce mémoire, qui virait presque au harcèlement certains jours.

Résumé

Ce mémoire s'intéresse à la place, à l'appropriation et à la légitimité du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Gironde et milieux associés auprès des acteurs du territoire, dans un contexte de multiplication des politiques publiques. Réalisé dans le cadre de la révision du SAGE, sa première depuis son approbation en 2013, ce travail repose sur une analyse qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs menés auprès de financeurs, de gestionnaires et de porteurs de politiques publiques régionales. Les résultats montrent que le SAGE joue un rôle structurant dans la mise en réseau des acteurs de l'eau à l'échelle de l'estuaire, mais que son appropriation demeure hétérogène et souvent limitée aux enjeux directement liés aux compétences des structures concernées. Il est majoritairement perçu comme un outil réglementaire mobilisé pour encadrer les projets d'aménagement, tandis que sa fonction stratégique de planification territoriale reste encore peu exploitée. Néanmoins, la démarche SAGE apparaît globalement reconnue et acceptée par les acteurs interrogés. L'étude met en évidence la nécessité de renforcer la lisibilité, l'opérationnalité et l'articulation du SAGE avec les autres politiques publiques. Enfin, un plan de communication est proposé afin de favoriser une meilleure appropriation du SAGE et de consolider son rôle d'outil d'aide à la décision pour la gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Mots clés : politique de l'eau, SAGE, révision d'un SAGE, appropriation d'un SAGE, plan de communication

Pour citer ce document : Arnaud Flavie. 2026. Etude de l'appropriation et de la légitimité d'une politique de l'eau par les acteurs d'un territoire : le cas du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés. Mémoire d'ingénieur IA option TERPPA : Territoires, Ressources : Politiques Publiques et Acteurs L'Institut Agro Montpellier. 60p.

Abstract

This study examines the place, appropriation and legitimacy of the Gironde Estuary Water Development and Management Plan (SAGE) among local stakeholders, in a context of increasing public policy. Produced as part of the first review of the SAGE since its approval in 2013, this work is based on a qualitative analysis of interviews with funders, managers and regional public policy makers. The results show that the SAGE plays a structuring role in networking water stakeholders at the estuary level, but that its uptake remains heterogeneous and often limited to issues directly related to the competences of the structures concerned. It is mainly perceived as a regulatory tool used to supervise development projects, while its strategic function of territorial planning remains under-exploited. Nevertheless, the SAGE approach appears to be broadly recognised and accepted by the stakeholders surveyed. The study highlights the need to improve the clarity, operationality and coordination of the SAGE with other public policies. Finally, a communication plan is proposed to promote greater acceptance of the SAGE and consolidate its role as a decision-making tool for the integrated management of water resources and aquatic environments.

Keywords: water policy, Water Development and Management Plan, revision of a Water Development and Management Plan, appropriation of a Water Development and Management Plan, communication plan

To cite this document: Arnaud Flavie. 2026. Study of the appropriation and legitimacy of a water policy by stakeholders in a territory: the case of the Gironde Estuary Water Development and Management Plan. IA engineering thesis, TERPPA option: Territories, Resources: Public Policies and Stakeholders, Institut Agro Montpellier. 60p.

Lexique des sigles :

CLE : Commission Locale de l'Eau

DDTM : Direction Départementale des Territoire et de la Mer

DIRM SA : Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique

ETP : Equivalent Temps Plein

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PNM : Parc Naturel Marin

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE EGma : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Gironde et milieux associés

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMIDDEST : Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

Table des matières

Introduction : 1
I. Le SAGE Estuaire de la Gironde 3
I.1 Un milieu estuarien à préserver 3
I.1.1. Un vaste estuaire, entre urbain et rural 3
I.1.2 Enjeux pour la préservation des milieux aquatiques 6
I.2. Un SAGE pour protéger l'estuaire 7
I.2.1. Un dispositif volontaire et réglementaire en France : le SAGE 7
I.2.2 Un SAGE, né d'une volonté politique pour valoriser l'estuaire 9
I.2.3. SMIDDEST, l'EPTB animant le SAGE 10
I.3. Une révision pour clarifier la position du SAGE dans un territoire en pleine évolution 10
I.3.1. Une révision pour mettre à jour les données du SAGE 10
I.3.2. Une Commission Locale de l'Eau consensuelle qui peine à mobiliser 11
I.3.3 Une politique qui œuvre dans un contexte institutionnel complexe 12
I.3.4. La mission : le SAGE, plus qu'un outil réglementaire, quelle place du SAGE parmi toutes ces politiques ? 12
II. Méthodologie : 13
II.1 Echantillonnage : choix des enjeux du SAGE à étudier et des acteurs à rencontrer 13
II.2. Grilles d'entretien 16
II.3. Limites de la méthodologie 17
II.4 Grille d'analyse des résultats 17
III. Résultats 19
III. 1. Analyse des résultats par hypothèse 19
III. 1. 1. Le SAGE a créé une dynamique à l'échelle de l'estuaire qui a permis aux acteurs de s'approprier ses enjeux, notamment grâce aux moments CLE proposés. 19
III. 1. 2. Les acteurs du territoire, financeurs et porteurs de projet, utilisent le document de SAGE pour orienter leurs actions 22
III. 1. 3. Le SAGE est avant tout perçu comme un outil réglementaire : sa plus-value pour le territoire a été d'encadrer l'aménagement du territoire 24
III. 1. 4. Les acteurs souhaitent un SAGE plus restrictif, notamment à la suite de la non-application des règles du précédent SAGE, et plus opérationnel. 25

III.1. 5. La démarche SAGE est acceptée par les acteurs du territoire et apparaît comme légitime auprès d'eux. 27
III.2. Conclusion finale des résultats : 28
IV. Préconisation : développer la connaissance du SAGE et des enjeux des milieux aquatiques à l'ensemble des acteurs de l'estuaire 29
IV. 1. Cibles du plan de communication 29
IV. 2. Objectifs du plan de communication 29
IV. 3. Contenu du plan de communication 32
IV. 3. 1. Axe 1 - Portée du SAGE : définition, rôle et pouvoir juridique 32
IV. 3. 2. Axe 2 - Contenu du SAGE : enjeux, dispositions et règles 32
IV. 3. 3. Axe 3 - Compatibilité et conformité des projets d'aménagement 33
IV. 3. 4. Axe 4 - Évolution du territoire : changement climatique et zones humides 33
IV. 4. Ressources à mobiliser pour la mise en œuvre 34
IV. 5. Niveaux d'ambition du plan de communication 35
IV. 5. 1. Un plan de communication ciblé sur une ou plusieurs catégories d'acteurs 35
IV. 5. 2. Un plan de communication territorialisé dans le Médoc 36
IV. 5. 3. Un plan de communication ambitieux pour garantir l'appropriation du SAGE 36
IV. 5. 4. Proposition de choix de scénario : 37
IV. 6. Suivi et évaluation du plan de communication 38
V. Conclusion 39
Bibliographie : 40

Tables des figures

Figure 1 : Carte de situation des SAGE en France (réalisation : Gest'Eau, 2025) 2
Figure 2 : Situation géographique du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (réalisation : CEREG, 2025) 3
Figure 3 : Le périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde et les EPCI présents sur son périmètre (réalisation : SMIDDEST, 2020) 4
Figure 4 : Carte de la répartition de la compétence GEMAPI sur le territoire du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (réalisation : CEREG, 2025) 5
Figure 5 : Schéma des enjeux présents sur le territoire de l'estuaire (réalisation : SMIDDEST, 2024) 7
Figure 6 : Chronologie du processus d'élaboration du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (réalisation : F.ARNAUD, 2025) 9
Figure 7 : Un SAGE qui permet la mise en réseau. Réponses par types d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025) 20
Figure 8 : Niveau de connaissance du SAGE par type d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025) 21
Figure 9 : Utilisation du document du SAGE par type d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025) 22
Figure 10 : Type de plus-value perçue depuis l'arrivée du SAGE par type d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025) 24
Figure 11 : Types d'attentes pour le prochain SAGE (réalisation : F. ARNAUD, 2025) 25

Table des tableaux

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des politiques et programmes étudiés (réalisation : F. ARNAUD, 2025)..... 14
Tableau 2 : Enjeux à intégrer dans le prochain SAGE par type d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025)..... 26
Tableau 3 : Objectifs poursuivis par le plan de communication en fonction de la typologie d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025)..... 31
Tableau 4 : Avantages et inconvénients des modalités de mise en œuvre du plan de communication selon les trois scénarios (réalisation : F. ARNAUD, 2025) 34

Introduction :

Le changement climatique dans le Sud-Ouest de la France va s'intensifier et entrainer une évolution de la ressource en eau. En effet, l'étude Explore2, dont l'objectif était de réaliser des projections hydrologiques pour améliorer la gestion de l'eau, a montré que d'ici la fin du siècle, les précipitations pourraient diminuer de 30% dans cette région. De plus, les débits hydrologiques en été et en automne devraient connaître une baisse généralisée estimée entre 32% et 63% sur les plaines de l'Adour-Garonne, la période d'étiage devrait ainsi s'allonger (SAUQUET et al., 2025) Cette diminution de la ressource en eau renforce la nécessité de la gérer au mieux et ce, de manière locale, puisque les conséquences du changement climatique dépendent du territoire concerné. Le choix de la France de décliner localement sa politique de l'eau, par bassins hydrographiques, paraît ainsi adaptée à cette réalité. Un rapport France Stratégie qui étudie la demande en eau à partir de prospectives territorialisées à l'horizon 2050 estime d'ailleurs que la mise en place des politiques publiques annoncées avant 2025, qu'elles aient un lien direct ou non avec l'eau, permettrait de limiter les prélèvements en eau de 20% d'ici 2050 (France Stratégie, 2025).

En France, la notion de gestion de l'eau par bassin apparaît dans la Loi du 16 décembre 1964. La gestion de l'eau en France est alors organisée selon 6 grands bassins hydrographiques (Rhin-Meuse, Artois-Picardie, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse) avec notamment la création pour chacun d'un comité de bassin, en charge d'élaborer la politique de l'eau et d'une Agence de l'eau, en charge de mettre celle-ci en œuvre. Cette loi vise à réglementer la répartition des eaux ainsi qu'à lutter contre les pollutions.

La politique de l'eau en France évolue avec la loi sur l'eau de 1992. Celle-ci reconnaît l'eau comme un patrimoine commun à la Nation et renforce les principes de concertation entre usagers et acteurs en introduisant deux outils de planification de la ressource en eau. Le premier est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui est un outil de planification de la ressource en eau. Il est la déclinaison locale des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement de la Ressource en Eau (SDAGE) qui est élaboré à l'échelle des grands bassins versants selon cette même loi. Le SAGE a pour objectif de promouvoir une "gestion équilibrée et durable de la ressource en eau" et de concilier les différents usages pour la préservation de la ressource et des milieux aquatiques. Le SAGE est une politique mise en place à l'échelle d'un territoire cohérent : son périmètre correspond à celui du bassin versant.

En 2000, l'Union Européenne établit ensuite sa politique communautaire dans le domaine de l'eau avec la Directive du 23 octobre 2000 2000/60/CE dite Directive Cadre sur l'Eau (DCE). C'est une directive qui définit des résultats à atteindre. Elle fixe des règles pour limiter la détérioration des masses d'eaux (rivières, lacs et eaux souterraines) ainsi que des objectifs de bon état à atteindre pour ces masses d'eau d'ici l'année 2015.

Cette directive est transposée dans le droit français avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques dite loi LEMA en 2006. Cette loi avance le droit à l'accès à l'eau pour tous ainsi que l'organisation de la pêche en eau douce. (Eaufrance, 2025)

Les SDAGE actuels couvrent la période 2022-2027, les états des lieux pour les futurs SDAGE sont en cours d'élaboration. Il y a aujourd'hui 208 SAGE qui couvrent 81% du territoire français, tout statut confondu (Gest'Eau, 2025). Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés est actuellement au stade de révision, sa première depuis son approbation en 2013.

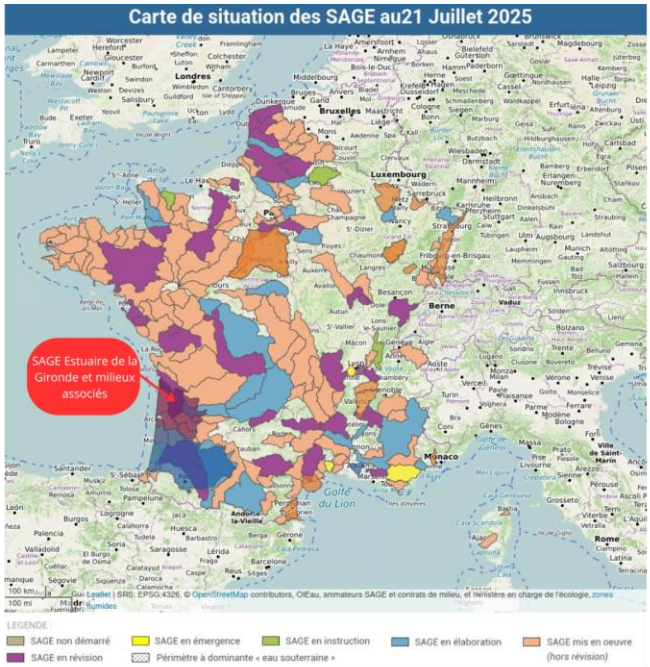

Figure 1 : Carte de situation des SAGE en France (réalisation : Gest'Eau, 2025)

La réalisation de ce mémoire clôture la formation d'ingénieure agronome reçue au sein de l'Institut Agro Montpellier. Il rend compte d'un stage de 6 mois réalisé au sein du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de la Gironde (SMIDDEST). Ce travail s'inscrit dans le cadre de la révision du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés et fait suite au bilan de gouvernance du SAGE réalisé en 2023. Si ce bilan a permis d'explorer les dynamiques et jeux d'acteurs qui s'exerçaient au sein des instances du SAGE, le SMIDDEST a voulu comprendre les jeux d'acteurs entre les structures du territoire en lien avec le SAGE. Concrètement, il a visé à la compréhension des relations entre le SAGE et les stratégies, plans d'actions et programmes en lien avec l'eau et les milieux aquatiques s'appliquant sur son territoire. En outre, il a souhaité évaluer l'influence de la présence d'un SAGE sur l'attribution de subventions publiques aux projets en lien avec les enjeux du SAGE. Ce mémoire essaie ainsi de répondre aux questions suivantes :

Quelle place le SAGE occupe-t-il au sein des politiques publiques du territoires ?

Quelle légitimité possède-t-il auprès des acteurs de l'estuaire de la Gironde ?

Quelle est la plus-value perçue de la présence d'un SAGE pour les acteurs du territoire ?

Quelles sont les perspectives pour le prochain SAGE ? Comment devra-t-il s'inscrire dans le paysage des politiques publiques selon ces acteurs ?

I. Le SAGE Estuaire de la Gironde

I.1 Un milieu estuarien à préserver

I.1.1. Un vaste estuaire, entre urbain et rural

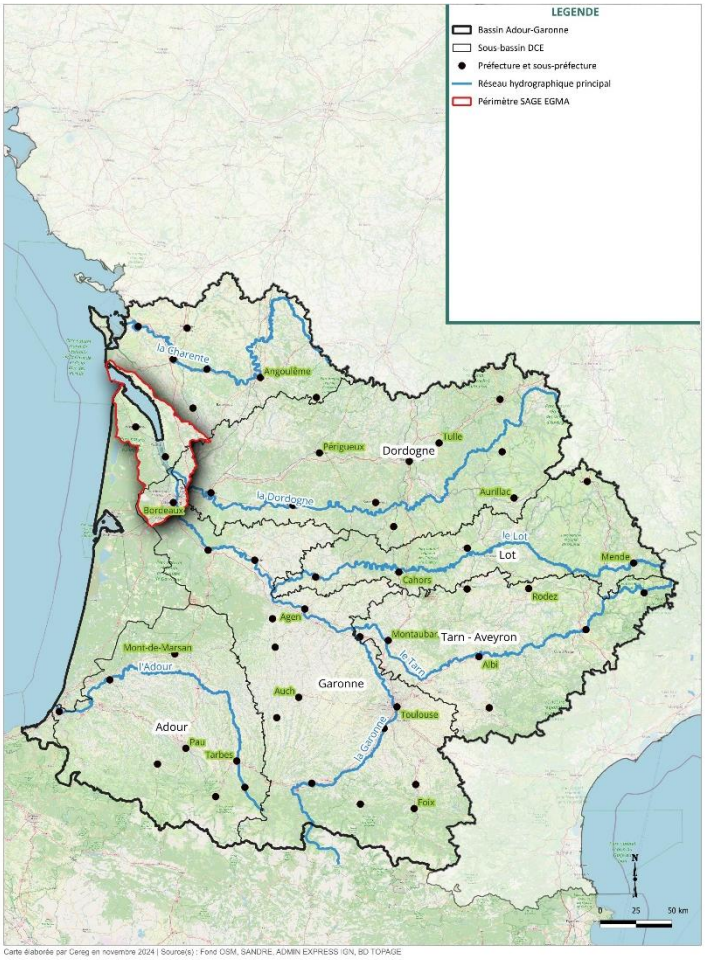

Figure 2 : Situation géographique du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (réalisation : CEREG, 2025)

Un estuaire se forme à l'embouchure d'un fleuve, il correspond à la zone de mélange d'eau salée et d'eau douce (OFB, 2025). Celui de la Gironde résulte de la rencontre de deux fleuves, la Garonne et la Dordogne, au niveau du bec d'Ambès. Comme la plupart des estuaires de la façade Atlantique, la morphologie de l'estuaire de la Gironde est principalement sous influence de la marée. Son bassin hydrologique couvre environ 81 000 km² et sa surface à marée haute est d'environ 640 km², ce qui en fait le plus grand estuaire d'Europe occidentale (CEREG, 2025).

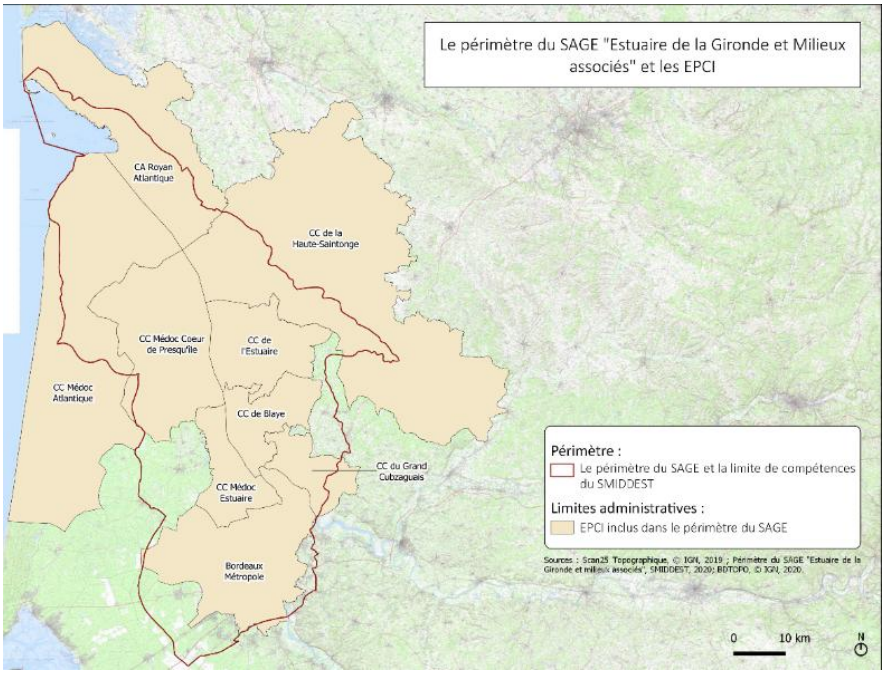

Figure 3 : Le périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde et les EPCI présents sur son périmètre (réalisation : SMIDDEST, 2020)

L'estuaire de la Gironde se situe en région Nouvelle-Aquitaine sur deux départements, la Gironde (33) qui représente 82% du périmètre du SAGE et la Charente-Maritime (17) qui couvrent les 18% restants. Il inclut 181 communes réparties en 15 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). L'EPCI le plus peuplé est la métropole de Bordeaux qui concentre environ 74% de la population étudiée avec ses 832 000 habitants sur les 1 131 000 du territoire de l'estuaire. L'estuaire de la Gironde, à l'échelle du SAGE, est un territoire dynamique qui a connu une augmentation de population de plus de 22% entre 2007 et 2021 (CEREG, 2025). Cependant, des disparités existent entre les territoires le composant. Si la métropole possède une densité de population élevée, 293 hab/m², certaines zones, comme l'Ouest du Médoc et la Haute Saintonge, sont faiblement peuplées avec des taux de croissance annuels inférieures à 0,5% sur les dix dernières années (contre 1,2% à l'échelle de l'estuaire). Ce sont les territoires limitrophes, principalement périurbains, à la métropole qui possèdent les plus hauts taux de croissance démographique, ce qui peut expliquer l'étalement urbain en provenance de la métropole. Ce dernier est aujourd'hui est des principaux enjeux pour les EPCI à forte croissance. Le ScoT de l'aire métropolitaine bordelaise (qui concerne aussi certaines des intercommunalités limitrophes à Bordeaux métropole) a notamment pour ambition de ne pas consommer d'espaces naturels, agricoles et forestiers supplémentaires à l'horizon 2050 (Sysdau, 2025).

A l'instar de la démographie, les activités économiques varient beaucoup d'un territoire à l'autre de l'estuaire. Les communes littorales charentaises ont une activité centrée autour du tourisme balnéaire. Elles se sont développées en tant que stations balnéaires avec une fréquentation élevée l'été, la ville de Royan voit par exemple sa population presque multipliée par 5 pendant la saison estivale de 2024. L'industrie est relativement développée sur certains secteurs particuliers qui peuvent être en lien avec le domaine concerné comme l'industrie portuaire et les 7 ports qui jalonnent l'estuaire et la Garonne. Sur la région bordelaise, l'industrie aéronautique ainsi que l'industrie agroalimentaire sont aussi relativement développées. Les emplois de service et commerciaux constituent la majorité des emplois dans la métropole. Le reste du territoire s'est développé en partie autour de l'agriculture.

Avec ses 100 000 ha dédiés à la viticulture, le département de la Gironde est en 2025 le premier département viticole de France, avec 13% du vignoble national. Il s'agit d'un vignoble de qualité dans lequel 98% des surfaces sont en AOP. Depuis 2023, la baisse de la demande a conduit l'Etat et la filière à mener une campagne d'arrachage de vignes afin de rééquilibrer l'offre et la demande, qui marque ainsi la présence d'une crise viticole qui touche aussi le vignoble girondin. Presque 20% de la surface a été arrachée (18 000 ha). Si le Médoc et ses appellations prestigieuses sont relativement épargnés, certains vignobles comme le Blayais et l'Entre-deux-mers sont particulièrement impactés (DRAAF Nouvelle Aquitaine, 2025). Si à l'Est du département, la viticulture domine, l'Ouest s'est structuré autour de la sylviculture mise en place au 18e siècle fondée sur l'exploitation du pin maritime qui recouvre 80% du Médoc. La partie de la Charente-Maritime bordant l'estuaire est consacrée aux grandes cultures. Il s'agit d'un territoire où l'irrigation fait partie intégrante des systèmes : les moyennes de surfaces irriguées dans les deux départements, 11% pour la Charente-Maritime (DRAAF Nouvelle Aquitaine, 2020) et 14% pour la Gironde (DRAAF Nouvelle-Aquitaine, 2020b) sont supérieures à la moyenne nationale où 6,8% de la SAU est irriguée (DRAAF Nouvelle-Aquitaine, 2020).

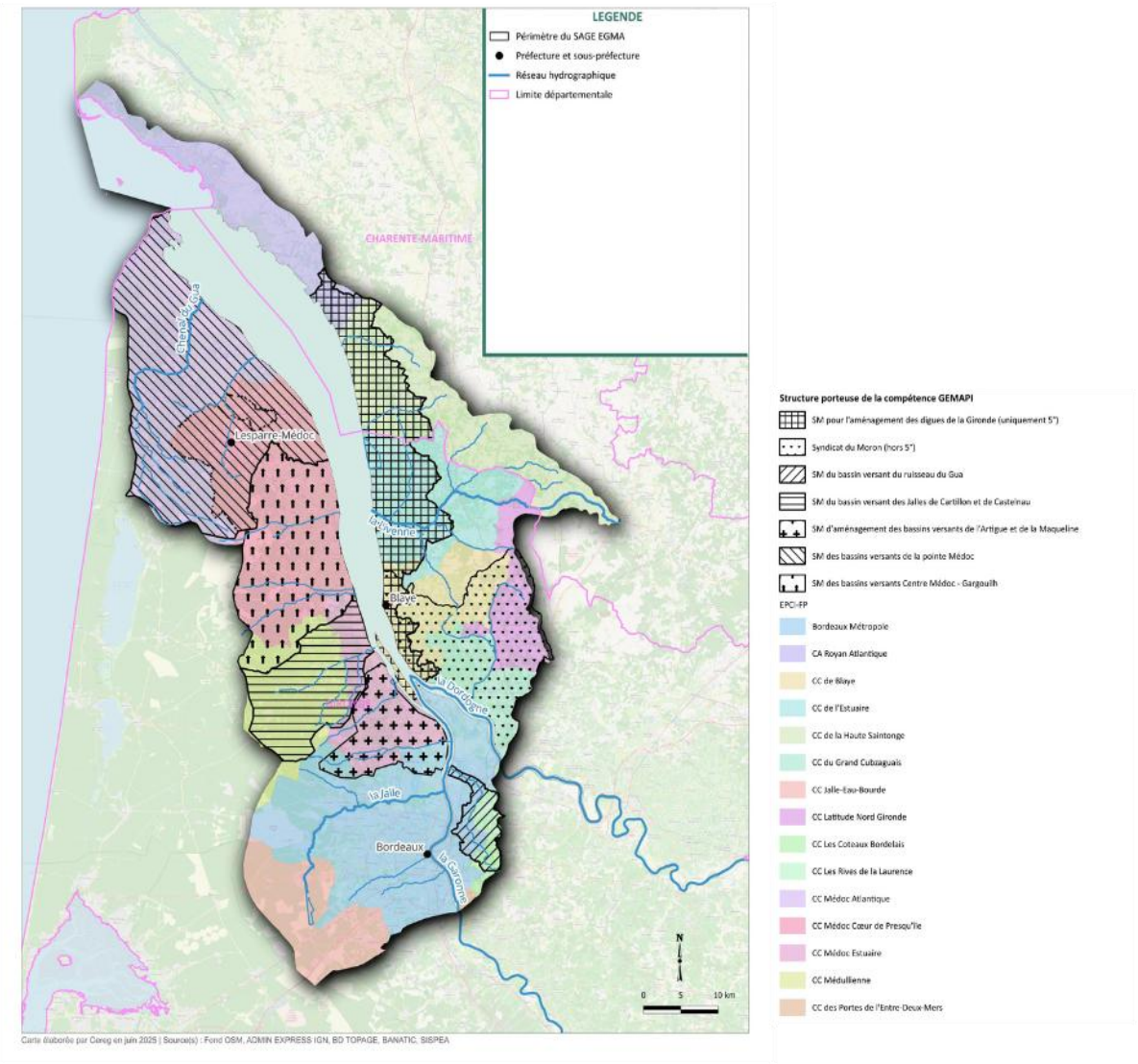

Figure 4 : Carte de la répartition de la compétence GEMAPI sur le territoire du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (réalisation : CEREG, 2025)

Depuis le 1er janvier 2018, les neufs EPCI à fiscalité propre du territoire se sont vus confiés la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dite compétence GEMAPI. Il s'agit d'une compétence juridique nouvelle et obligatoire qui avait notamment pour objectif d'améliorer la cohérence de l'action publique en associant ces deux volets qui étaient jusque-là traités différemment. Elle contient les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les intercommunalités peuvent déléguer une partie ou l'intégralité des missions à un syndicat. Sur le territoire du SAGE EGma, les intercommunalités de la rive gauche (à l'exception de Bordeaux Métropole et de la CdC Médoc Atlantique) ont transmis l'intégralité de la compétence à des syndicats tandis que celles de la rive droite en ont conservé une partie ou l'intégralité (cf. Figure 4 ci-dessus) (CEREG, 2025). Cette différence peut s'expliquer par la présence historique de syndicats de gestion des rivières dans le Médoc qui existaient déjà avant la création de la compétence GEMAPI. L'arrivée de cette compétence en 2018 est donc postérieure à la mise en place du SAGE en 2013.

I.1.2 Enjeux pour la préservation des milieux aquatiques

Les problématiques sont nombreuses sur le territoire de l'estuaire de la Gironde et ses rives. Certaines sont assez communes dans le domaine de la conservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques : la préservation des **zones humides** et des cours d'eau, la qualité de l'eau liée aux **pollutions chimiques**, la protection face aux **inondations**, l'adaptation face au **changement climatique** ou encore l'organisation d'une **gouvernance de l'eau**. D'autres sont plus spécifiques au territoire en raison de la présence de l'estuaire de la Gironde : l'entretien des voies de **navigation** de l'estuaire, la prise en compte de la **ressource halieutique**, en particulier les espèces amphihalines qui passent une partie de leur cycle de vie en eau douce et l'autre partie en eau salée, à la fois directement en lien avec les captures et indirectement en garantissant des paramètres physico-chimiques et un habitat qui leur sont favorables. En effet, au cœur de l'estuaire, la rencontre de l'eau douce et de l'eau salée bloque les sédiments qui s'accumulent dans une zone de forte turbidité nommée **bouchon vaseux**. La concentration en oxygène y est plus faible et la température plus élevée, ce qui est défavorable aux migrations piscicoles. Il y a donc un enjeu à limiter l'ampleur de ce phénomène de bouchon vaseux pour les espèces migratrices de l'estuaire. L'ensemble des enjeux identifiés dans l'estuaire est représenté dans la Figure 3 ci-dessous. (SMIDDEST, 2013)

Figure 5 : Schéma des enjeux présents sur le territoire de l'estuaire (réalisation : SMIDDEST, 2024)

I.2. Un SAGE pour protéger l'estuaire

I.2.1. Un dispositif volontaire et réglementaire en France : le SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux a été introduit par la Loi sur l'eau de 1992, il constitue ainsi le premier outil de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il s'agit d'un document de planification qui fixe des objectifs permettant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à long terme en conciliant développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau. Il détermine notamment les priorités sur un territoire (Ministère de la Transition Ecologique, 2025).

Le SAGE est composé de deux documents distincts :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** de la ressource en eau (PAGD) : il définit les objectifs du SAGE et les conditions de réalisation de ces objectifs sous forme de dispositions. Par exemple, le SAGE Estuaire de la Gironde contient la disposition « élaborer un plan de gestion des vases » (cf. Annexe 1)
- **Le Règlement** : il fixe les règles de répartition de la ressource en eau et les priorités d'usage sous forme d'articles. La DCE et la loi LEMA ont notamment renforcé le pouvoir juridique du règlement, il s'agit maintenant d'un document opposable aux décisions de l'administration dans le domaine de l'eau et à certains documents d'urbanisme comme les PLU et les SCoT. Par exemple, le SAGE Estuaire de la Gironde possède la règle « Eviter, ou à défaut, compenser l'atteinte grave aux zones humides » (cf. Annexe 2).

Avant de pouvoir être rédigé et mis en œuvre, un SAGE doit passer par plusieurs étapes. Les étapes de procédure d'un SAGE sont les suivantes (Ministère de la transition Ecologique, 2025) :

- **Emergence :** souvent à l'initiative de quelques collectivités (élus), un dossier préliminaire est élaboré grâce à une concertation impliquant élus locaux, usagers et administrations déconcentrées. Ce dossier est examiné par le préfet et le comité de bassin.
- **Instruction** : l'arrêté de délimitation du SAGE est signé et la composition de la Commission Locale de l'Eau est étudiée.
- **Elaboration** : la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est arrêtée et la structure porteuse est choisie (via une convention). Les documents du SAGE sont rédigés puis validés par la CLE.
- **Mise en œuvre** : l'arrêté de validation du SAGE est signé par le Préfet coordinateur de bassin par suite d'une enquête auprès de différents services et une enquête publique.
- **Révision** : elle doit être décidée par la CLE ou réalisée a minima tous les douze ans d'après le décret SAGE de 2024. La CLE peut choisir de réaliser une révision totale ou partielle (qui n'implique pas la réécriture d'un PAGD et d'un règlement). L'arrêté d'approbation du SAGE révisé est ensuite signé, le SAGE revient donc à l'étape de mise en œuvre.

Il faut en moyenne 9 ans pour finaliser un SAGE et 5 ans pour une révision. Au cœur du processus, la Commission Locale de l'Eau organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation puis de mise en œuvre du SAGE. Souvent apparentée à un "Parlement de l'eau", elle constitue à la fois un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision. Elle organise la démarche de l'écriture d'un SAGE et en valide les documents.

La CLE est composée de trois collèges, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral (Ministère de la Transition Ecologique, 2025) :

- Les collectivités territoriales, leurs intercommunalités et les établissements publics locaux (comme les syndicats de rivière) : ils doivent représenter au moins 50% des membres de la CLE. Depuis le décret SAGE de 2024, la présence d'un représentant d'un SCoT est obligatoire afin de faire le lien avec l'aménagement du territoire
- Les usagers (agriculteurs, industriels, etc.), les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (notamment environnementales) : ils doivent représenter au moins le quart des membres.
- L'État et ses établissements publics : ils doivent représenter au plus le quart des membres

La CLE est l'instance qui rend les avis conformes pour installations classées IOTA au titre de la loi sur l'eau et pour les autorisations environnementales au titre des ICPE, c'est-à-dire qu'elle rend des avis pour certains projets d'aménagement à partir d'une certaine surface d'incidence. Ces avis sont ensuite consultés par les services de l'Etat (Ministère de la transition Ecologique, 2025).

I.2.2 Un SAGE, né d'une volonté politique pour valoriser l'estuaire

Avant 2000, l'estuaire est un territoire dont les limites sont floues, il est plus perçu comme une frontière par les habitants de ses deux rives que comme un élément fédérateur. C'est avec la mise en place d'un premier programme européen Leader à cette date qu'il prend forme. Ce programme se focalise sur « la préservation de la qualité du cadre de vie avec un accent sur le patrimoine naturel, conçus comme vecteur d'attractivité touristique et de développement d'activités agricoles et touristiques » (Contrechamp & CEREG, 2024). Lancé en 2004 dans la continuité de la démarche Leader, le dispositif de SAGE aurait été à l'origine vu comme un moyen de préserver l'estuaire face aux pratiques de dragage, conjugué à la volonté de valoriser le patrimoine naturel de l'estuaire. Entre l'émergence et la mise en œuvre du SAGE, se passeront 9 ans, durée standard du processus menant à la mise en œuvre d'un SAGE. Le SAGE, incluant les enjeux évoqués précédemment (cf. Figure 5) est ainsi adopté en 2013, il est choisi d'inclure l'estuaire de la gironde au sens strict ainsi que les territoires bordant ses affluents, c'est la naissance du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

Il est choisi de renouveler la CLE tous les 6 ans, le/la président.e de la CLE est élu.e à cette occasion parmi les élus du premier collège. La présidence de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGma) a été constante jusqu'en 2020 : elle était assurée par un conseiller départemental de la Gironde, au « poids politique certain » étant aussi député de 2007 à 2017 (Contrechamp & CEREG, 2024). Une autre élue de ce même département, elle aussi députée, reprend la présidence cette année-là.

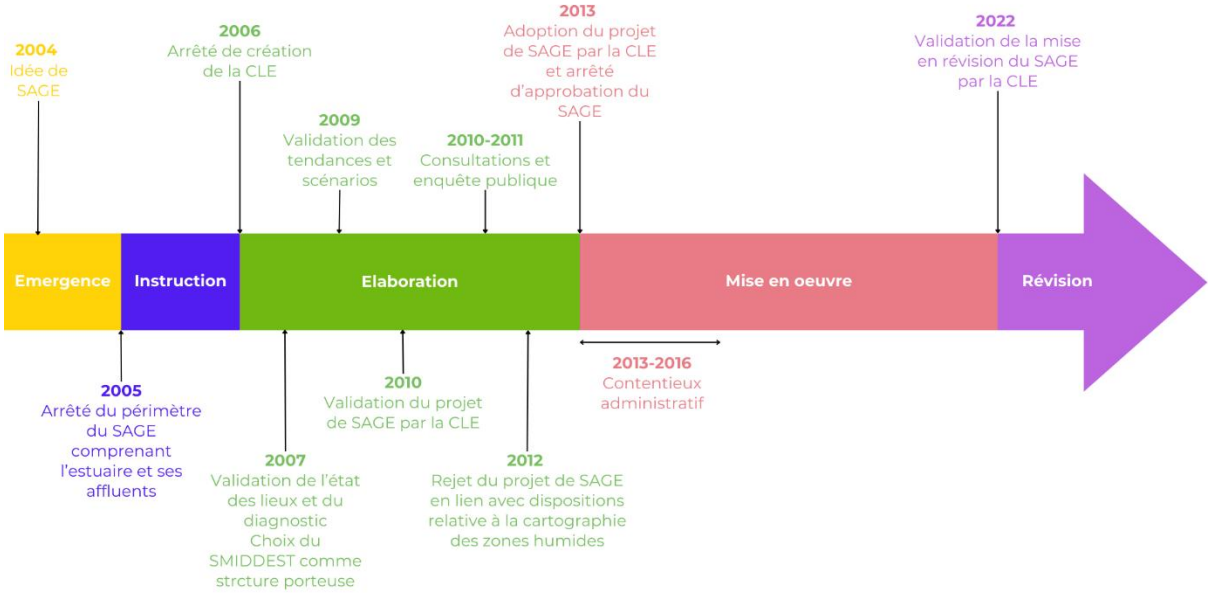

Figure 6 : Chronologie du processus d'élaboration du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (réalisation : F.ARNAUD, 2025)

La CLE est, depuis 2013, garante de la mise en œuvre du SAGE EGma. N'ayant pas de personnalité juridique, elle doit confier l'animation du SAGE à une structure porteuse. Elle a choisi de confier sa mise en œuvre au Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde par convention reconduite tous les trois ans.

I.2.3. SMIDDEST, l'EPTB animant le SAGE

Le SAGE ne possède pas de de personnalité juridique propre, sa mise en œuvre donc être confiée à une structure porteuse. Pour le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, c'est le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST), créé en 2001 qui a été choisi. Celui-ci avait d'abord initié la "Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde" de 2002 à 2006 pour promouvoir la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, des ressources environnementales et des paysages de l'estuaire de la Gironde. En 2007, il est choisi pour être la structure porteuse du SAGE Estuaire. Il devient alors maître d'ouvrage de l'animation et de la coordination de la mise en œuvre du SAGE ainsi que maître d'ouvrage des études menées dans le cadre du SAGE (initiation, recherche de financements et pilotage). Cette même année, il reçoit le label d'Etablissement Public de territoire de Bassin (EPTB) (SMIDDEST, 2024). Les EPTB ont notamment la spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique. Leurs missions peuvent être d'accompagner les collectivités territoriales, d'améliorer les connaissances et l'expertise ou encore de planifier et programmer les actions (ANEB, 2025), ce qui est le cas du SMIDDEST. En tant que structure porteuse du SAGE, depuis 2024, le SMIDDEST est personne publique associée aux projets d'urbanisme, ce qui permet la prise en compte des enjeux de l'eau dans la planification de l'aménagement du territoire.

En tant que syndicat mixte, l'EPTB compte parmi ses adhérents pratiquement tous les niveaux de collectivités : la Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime et les EPCI. Les intercommunalités n'ont pas l'obligation d'adhérer au SMIDDEST, seules cinq d'entre elles sur les neuf présentes le font (Bordeaux Métropole, Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, CC de la Haute Saintonge, CC de Médoc Atlantique et CC de l'Estuaire). Financé par ses adhérents, le SMIDDEST porte en 2025 deux compétences : la gestion de la ressource en eau, qu'il assure au travers de l'animation du SAGE et du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, et la mise en tourisme du phare de Cordouan à l'embouchure de l'estuaire (SMIDDEST, 2025).

I.3. Une révision pour clarifier la position du SAGE dans un territoire en pleine évolution

I.3.1. Une révision pour mettre à jour les données du SAGE

La révision du SAGE a été évoquée pour la première fois en CLE en 2019 où il a été décidé de l'entamer vers 2022/2023. Ce projet n'a pas été motivé par un événement particulier, mais plus par le fait que l'état des lieux du SAGE datait de 2007. Les membres de la CLE ont ainsi voulu mettre à jour le SAGE. De plus, lors de son écriture, la mise en œuvre des actions avait été planifiée sur 10 ans (SMIDDEST, 2013), ce qui supposait une révision débutant en 2023. Les objectifs affichés sont : rendre compatible le SAGE avec le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, renforcer certains enjeux et en intégrer de nouveaux. Lors de la CLE du 19/12/2021, la CLE a voté le démarrage de la révision du SAGE en 2022, qui sera pilotée par l'animatrice du SAGE. Même si la CLE n'avait pas validé l'entrée en révision en 2022, elle aurait été contrainte de prendre cette décision deux ans plus tard. Depuis le décret du 02 décembre 2024 dit de Modernisation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (décret 2024-1098), l'état des lieux d'un SAGE doit en effet être mis à jour a minima tous

12 ans afin de limiter “l’utilisation successives de révisions partielles” (Ministère de la Transition Ecologique, 2024).

Il a été choisi d’effectuer une révision totale, c’est-à-dire impliquant un bilan technique, un état des lieux, un diagnostic, une stratégie, une évaluation environnementale et la réécriture d’un PAGD et d’un règlement. En moyenne, la révision d’un SAGE se déroule sur 5 ans (DGALN, 2022). Cette durée est vue comme un obstacle pour les structures porteuses de SAGE. Selon ces dernières, réaliser l’ensemble de ces étapes n’est pas toujours utile ou efficace. Elles attendent donc l’allègement de la procédure de révision (DGALN, 2022). Bien que le processus de révision totale soit perçu comme trop contraignant, il est possible de réaliser une révision partielle, pour laquelle seule l’évaluation environnementale est nécessaire parmi les documents évoqués précédemment, ou de réaliser une simple modification du SAGE. La méthodologie déployée pour réaliser les différentes phases de révision, et donc leurs contenus, sont assez souples. Cela dépend plus des choix opérés par les CLE que d’un cadrage national, renforçant ainsi le caractère local de la politique des SAGE.

I.3.2. Une Commission Locale de l’Eau consensuelle qui peine à mobiliser

Dans le cadre de cette révision, un bilan de gouvernance a été réalisé en 2024 afin de comprendre les dynamiques au sein de la Commission Locale de l’Eau (Contrechamp & CEREG, 2024). Le taux de participation aux CLE ainsi qu’aux Bureaux de CLE a montré une baisse progressive de mobilisation dans ces instances. Depuis l’approbation du SAGE en 2013, le taux de participation en CLE est d’en moyenne 39%. Cet absentéisme est particulièrement marqué dans le collège des élus et des services de l’Etat. Les CLE réunissant le plus de participants sont celles pour lesquelles le quorum était nécessaire pour l’adoption des délibérations relatives à son fonctionnement. Un premier travail a été mené afin de remplacer les élus ayant été absents plus de deux CLE d’affilée mais il n’a pas abouti, notamment pour des raisons politiques. Une des hypothèses de ce manque de participation était la localisation des réunions, Cependant, depuis 2020, les lieux où la CLE se rassemble sont modifiés tous les ans afin de couvrir tout le territoire et ce changement n’a pas eu d’incidences sur le taux de participation. De plus, il est aussi ressorti pendant les entretiens menés dans le cadre de ce bilan de gouvernance, que l’estuaire continue ainsi d’être perçu comme une « frontière » par les acteurs (Contrechamp & CEREG, 2024). La CLE a dû mal à faire vivre une dynamique sur les sujets de l’eau à l’échelle de l’estuaire.

La dynamique de la CLE, impulsée par le ou la président.e, a évolué au cours de la décennie de mise en œuvre du SAGE. Le binôme formé par le premier président de la CLE et le directeur de l’EPTB a mené une politique forte en faveur de la préservation des milieux aquatiques, et ce de manière clivante, quitte à provoquer des conflits parmi les membres de la CLE. Le plus marquant d’entre eux est le contentieux administratif porté par les acteurs agricoles, qui, après l’approbation du SAGE, ont contesté la cartographie des zones humides. Si le tribunal a donné raison au SAGE, la cartographie es Zones Humides d’Intérêt Environnemental Prioritaire qui devait être réalisée dans le cadre du SAGE n’a jamais été arrêtée, ce qui a rendu caduque trois des cinq règles du SAGE, affaiblissant ainsi son pouvoir juridique. En 2021, la présidence de la CLE a changé. Peu avant ce changement de présidence, une grande partie du personnel de la structure porteuse travaillant sur le SAGE a été remplacée. Ce renouveau de la présidence de la CLE et de la direction de l’EPTB a instauré une nouvelle dynamique au sein de la CLE, les débats sont menés dans l’objectif d’éviter les conflits et d’adopter des décisions consensuelles. Certains acteurs expriment

cependant le sentiment que ces positions consensuelles se font au détriment des ambitions de la CLE sur les enjeux environnementaux (Contrechamp & CEREG, 2024).

I.3.3 Une politique qui œuvre dans un contexte institutionnel complexe

En 2023, une étude juridique et technique a été réalisée conjointement par une juriste en droit de l'environnement, accompagnée d'un expert en développement durable (Stahl & Touret, 2023). Celui-ci comportait deux volets :

- Une étude de compatibilité juridique avec le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 : celle-ci n'a pas permis de montrer d'incompatibilité du SAGE avec le SDAGE et a mis en lumière les dispositions à conforter dans le SAGE et celles à ajouter (selon le programme de mesure du SDAGE 2022-2027)
- Une étude recensant les plans, programmes et stratégies s'appliquant sur le territoire du SAGE et en lien avec le Code de l'Environnement. Certains documents ont bénéficié d'une analyse pour déterminer le lien juridique (devoir de compatibilité).

Depuis le début de l'élaboration du SAGE en 2007, le paysage des politiques publiques a évolué : des nouvelles sont apparues et d'autres ont été renouvelées depuis cette date. Le deuxième volet de l'étude a permis de mettre en lumière la diversité des enjeux qui peuvent être liés à l'eau (cf. Annexe 3). En effet, la thématique de la gestion de la ressource en eau évoquée dans le SAGE est en lien avec d'autres programmes liés à l'eau mais aussi certains liés à la biodiversité, à la sécurité et la santé humaine ou encore à l'aménagement du territoire.

Cette étude a ainsi interrogé la façon dont le SAGE, en tant que document de planification global sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, devrait ou pourrait intégrer les enjeux des politiques publiques parallèles non directement liées à la gestion de la ressource en eau.

I.3.4. La mission : le SAGE, plus qu'un outil réglementaire, quelle place du SAGE parmi toutes ces politiques ?

Le bilan de gouvernance a montré que le SAGE est avant tout perçu comme un outil réglementaire. Les membres du comité de suivi de la révision du SAGE (instance décisionnaire de la méthodologie utilisée pour la révision qui est formé d'environ une quinzaine de membres issus des trois collèges) se sont donc questionnés sur la dimension de planification, notamment sur la prise en compte du SAGE dans les programmes d'actions opérationnels. Ils souhaitaient comprendre la portée du SAGE auprès des acteurs du territoire. Puisque le bilan de gouvernance a montré un manque de mobilisation des élus au sein des instances de la CLE, il a été choisi de considérer la portée du SAGE auprès des structures auxquelles appartiennent ces élus, soient des structures publiques pour estimer la répercussion de leur manque de mobilisation au travers de leurs programmes et du travail de leurs techniciens. Dans le cadre de la révision, ce stage essaie de percevoir si la présence du SAGE est remise en cause par les acteurs du territoire et au-delà, d'essayer d'évaluer l'impact de la présence du SAGE sur un territoire (d'un point de vue émergence, mise en œuvre de politiques publiques). Voici les questions qui ont ainsi été traitées lors de ce stage :

Quelle place le SAGE occupe-t-il au sein du paysage de politiques publiques du territoire ?

Quelle légitimité possède-t-il auprès des acteurs de l'estuaire de la Gironde ?

Quelle est la plus-value perçue de la présence d'un SAGE pour les acteurs du territoire ?

Quelles sont les perspectives pour le prochain SAGE ? Comment devra-t-il s'inscrire dans le paysage des politiques publiques selon ces acteurs ?

II. Méthodologie :

II.1 Echantillonnage : choix des enjeux du SAGE à étudier et des acteurs à rencontrer

Pour la réalisation de cette étude, deux méthodologies ont été envisagées. La première était structurée autour d'une entrée "territoire" dans laquelle plusieurs zones géographiques restreintes auraient été choisies et les politiques étudiées auraient concerné une échelle assez précise (ex : plan de gestion de marais). La seconde consistait en une entrée "thématique" pour laquelle certains enjeux du SAGE auraient été sélectionnés et les politiques les concernant étudiées. Pour cette dernière, l'échelle d'étude serait plus grande et ne permettrait pas d'aller jusqu'au plan de gestion des milieux.

L'entrée territoire n'est pas apparue pertinente car l'animation du SAGE se fait dans la totalité de son périmètre sans privilégier de zone. Une différence de traitement dans l'étude aurait pu être mal perçue par les territoires, c'est pourquoi l'entrée dite thématique a été choisie, chaque thématique correspondant à un enjeu du SAGE. Il a été choisi d'étudier tous les enjeux du SAGE sauf : l'enjeu "Inondations par l'estuaire" n'a pas été intégré car plutôt traité au travers du PAPI qui est aussi animé par le SMIDDEST. L'enjeu pollution chimique n'a pas été retenu non plus car c'est un enjeu dont encore peu d'EPCI se sont emparées : il aurait donc été difficile de faire un bilan du SAGE auprès des acteurs puisqu'ils n'ont pas encore de stratégie ou de plans d'actions établis sur cet enjeu. L'enjeu "Habitats benthiques" tel qu'il est mentionné dans le SAGE concerne essentiellement les projets soumis à autorisation et est peu mobilisé par les pétitionnaires, il n'a donc pas été intégré à cette étude.

Les politiques, plans et stratégies ont été sélectionnés parmi tous ceux présentés par le cabinet juridique au comité de suivi de révision du SAGE en 2023 (Stahl L., 2023). Les politiques ayant fait l'objet d'une étude approfondie dans le bilan juridique et dont l'enjeu a été choisi lors de l'échantillonnage ont été intégrées à cette étude. De plus, d'autres politiques ont été intégrées sous l'impulsion de l'animatrice du SAGE et du comité de suivi de révision qui s'est réuni le 22 mai 2025.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des politiques et programmes étudiés (réalisation : F. ARNAUD, 2025)

Politique publique, programmes et plans d'actions en lien avec la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques	**Porteur de la politique**	**Type de porteur**	**Objectifs**
Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	Agence de l'Eau Adour Garonne	Financeur	Programmes de financements à destination des communes ou groupements, syndicats de bassins, associations syndicales de marais, pour leurs projets d'investissement, d'études et de travaux en rivières et marais.
Document d'intervention en faveur de l'eau en Nouvelle Aquitaine	Région Nouvelle-Aquitaine	Financeur	
Plan d'Action Départemental en faveur des Milieux Aquatiques	Conseil Département de la Gironde	Financeur	
Dispositif d'accompagnement des collectivités autour des rivières et des marais	Conseil Départemental de la Charente-Maritime	Financeur	
Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne	Agence de l'Eau Adour Garonne	Régional	Document de planification qui vise à réduire la vulnérabilité des territoires face aux impacts climatiques, à adapter la gestion des ressources en eau et à protéger les milieux aquatiques, tout en impliquant les acteurs locaux dans des actions concrètes pour assurer une gestion durable de l'eau.
Plan de Gestion des Poissons Migrateurs Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre (PLAGEPOMI)	COGEPOMI (dont DREAL NA)	Régional	Document de planification qui vise à définir des stratégies pour la gestion des espèces de poissons migrateurs amphihalins sur six ans en incluant des mesures pour la préservation et la restauration des populations de poissons migrateurs.
Plan National d'Actions Esturgeon	MIGADO	Régional	Document de planification visant à la sauvegarde de l'espèce de l'esturgeon européen
Document Stratégique de Façade Sud-Atlantique	Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique Sud Atlantique	Régional	Document de planification qui fixe pour 6 ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux" marines
Surveillance de la qualité de l'eau de l'estuaire de la Gironde	Consortium MAGEST	Régional	Evaluation et amélioration de l'état écologique et chimique des masses d'eau, conformément à la DCE via la mesure de paramètres physico-chimiques afin de suivre l'impact des activités humaines et des conditions naturelles sur l'estuaire.
Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine	Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine	Régional	Feuille de route collective co-pilotée par la Région et l'Etat, en lien avec les agences de l'eau, dont le but est de construire des objectifs stratégiques partagés et un cadre d'action commun pour la reconquête de la biodiversité
Projet stratégique du Grand Port Maritime de Bordeaux	Grand Port Maritime de Bordeaux	Gestionnaire	Document de planification visant à réorienter le modèle portuaire vers une économie décarbonée et protectrice de la biodiversité via la réduction de l'empreinte carbone, l'amélioration de la connectivité ferroviaire et le développement de nouvelles filières industrielles liées aux énergies renouvelables
Plan de gestion du Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Gestionnaire	Plan de gestion qui détermine les mesures de protection, de connaissance du milieu marin et de développement durable à mettre en œuvre dans le Parc Naturel Marin
Plan de Gestion Pluriannuelle du Gua et du Guy	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Pointe Médoc	Gestionnaire	Programme d'actions pour la gestion des milieux aquatiques, humides et de leur biodiversité à l'échelle du cours d'eau
Plan Pluriannuel de Gestion du Moron	Syndicat du Moron	Gestionnaire	

Politique publique en lien avec la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Porteur de la politique	Type de porteur	Objectifs
Plan Pluriannuel de Gestion du bassin de la Gironde	Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	Gestionnaire	Programme d'actions pour la gestion des milieux aquatiques, humides et de leur biodiversité à l'échelle du cours d'eau
Plan D'Actions Opérationnelles Territorialisées / Instruction des dossiers réglementaires	Direction Départementale des Territoires et de la Mer Gironde	Gestionnaire	Document de cadrage qui fixe les priorités d'actions pour mettre en œuvre le programme de mesures (PDM) et atteindre ainsi les objectifs fixés dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) La DDTM réalise aussi l'instruction des dossiers réglementaires pour les projets d'aménagement du territoire.
DOCOB des sites Natura 2000 FR5400438 Marais et falaises des coteaux de Gironde (DH) et FR5412011 Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord (DO)	Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	Gestionnaire	Outil de contractualisation visant la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines et protection d'habitats et d'espèces représentatifs de la diversité européenne.
Charte du Parc Naturel du Médoc	Syndicat Mixte du Parc Naturel du Médoc	Gestionnaire	Outil de contractualisation pour la protection et mise en valeur de grands espaces ruraux habités, reconnus pour leurs valeurs patrimoniales et paysagères.

Les porteurs de ces politiques ont été répartis en trois catégories (cf. Tableau 1) : les **financeurs**, qui attribuent des subventions à tout type de structure réalisant des projets en lien avec l'eau et les milieux aquatiques, les **acteurs régionaux** qui portent une politique relevant d'une échelle supérieure à celle du SAGE et les **gestionnaires** qui agissent à une échelle inférieure au SAGE. Ces acteurs sont ainsi étudiés selon cette typologie pour déterminer si la légitimité que peut avoir le SAGE auprès d'eux dépend de l'échelle à laquelle ils opèrent.

Dans le cadre d'un travail bibliographique, j'ai lu, analysé et lié les documents aux objectifs du SAGE Estuaire de la Gironde. Pour chaque document, j'ai aussi étudié leur mode et leur date d'élaboration, leur rôle sur l'échelle de territoire concernée ainsi que les acteurs impliqués. Cela a permis à la fois de comprendre les objectifs poursuivis par ces politiques, au regard de ceux du SAGE, de se familiariser avec leur contenu et d'étudier les liens identifiés avec les SAGE dans ces documents. Les guides d'entretien par typologie d'acteurs ont ainsi été affinés. Ce travail bibliographique a aussi permis de nourrir et d'améliorer la pertinence des échanges lors de chaque entretien.

L'intégralité de ces porteurs de politiques ont été contactés dans le cadre de l'étude. Seules la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique et l'antenne de Toulouse de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne n'ont respectivement pas répondu ou n'ont pas donné de réponse favorable pour la réalisation d'un entretien. Une hypothèse à cette absence de réponse pourrait être un faible intérêt pour le SAGE par rapport à la politique qu'ils portent. Il s'agit notamment de structures n'ayant pas de contact direct avec la cellule d'animation du SAGE.

Au total, sur les 21 personnes contactées, 19 entretiens ont été réalisés pour 16 politiques étudiées. En effet, pour certaines structures, plusieurs personnes ont été rencontrées lorsque la première personne interrogée ne pouvait pas répondre à l'ensemble des questions (parfois sur conseil de l'acteur interrogé lui-même). Ce sont des techniciens des structures qui ont été interrogés et non des élus (cf. I. 3. 4).

II.2. Grilles d'entretien

Les échanges étaient des entretiens semi-directifs que j'ai mené seule d'une durée d'environ une heure et réalisés avec l'aide d'un guide d'entretien. Trois guides d'entretien ont été élaborés, selon la même structure mais avec des questions différentes, pour chaque type d'acteurs (financeur, régional ou gestionnaire) afin de poser des questions pertinentes relatives au type de politique portée par l'acteur rencontré (cf. Annexes 4, 5, 6).

La structure des guides était la suivante :

- Appropriation du SAGE :

Cette partie visait à évaluer le niveau de connaissance des acteurs par rapport au SAGE et ses enjeux. Elle permettait en partie de comprendre la place qu'occupe le SAGE parmi toutes les politiques publiques étudiées.

- Articulation entre le SAGE actuel et leur travail :

Cette partie visait à déterminer la plus-value de la présence d'un SAGE pour le territoire et pour leur travail. Elle s'appuyait sur la perception des acteurs interrogés en les interrogeant sur la manière dont ils s'étaient servis du SAGE pendant les dix dernières années. Elle permettait aussi de déterminer si le SAGE était remis en cause par les acteurs rencontrés.

- Futur SAGE révisé : quels enjeux, quelles dispositions et quelles règles

Cette partie, plus prospective, interrogeait les besoins des acteurs dans leur travail et les réponses potentielles que pourrait apporter le SAGE à ces besoins.

Les entretiens avec les financeurs ont également permis d'étudier l'application de la dernière disposition du SAGE, intégrée à l'enjeu Organisation des Acteurs : « Prendre en compte les enjeux du SAGE dans l'attribution des financements publics ».

II.3. Limites de la méthodologie

Les limites de cette méthodologie concernent tout d'abord le choix des enjeux retenus et des politiques et programmes choisis. Le SAGE EGma est un document transversal dont les thématiques sont liées et peuvent difficilement être traitées séparément. Il a donc été difficile d'exclure totalement certains enjeux. De plus, les enjeux choisis l'ont été avec le biais de l'organisation de l'animation du SAGE. Les enjeux exclus de l'étude sont principalement ceux portés par des chargés de mission dédiés au sein du SMIDDEST. Ils ne sont pas traités uniquement dans le cadre du SAGE.

Il a été supposé que les personnes rencontrées eu parlé au titre de la politique que leur structure portait. Il est cependant apparu pendant les entretiens que certaines réponses étaient données à titre personnel, les acteurs le mentionnaient, et ne reflétaient pas la position de la structure. Pour les structures pour lesquelles plusieurs personnes ont été rencontrées, les réponses différaient parfois légèrement d'une personne à l'autre. Seules les informations concordantes entre les personnes d'une même structure ont été gardées pour l'analyse des résultats.

Enfin, bien que les personnes rencontrées l'aient été au titre d'une politique ou d'un programme, qu'elles portaient, la plupart étaient membres de la CLE, et certaines même des Bureaux de CLE ou encore du comité de suivi de révision. Elles n'étaient ainsi pas éloignées de la gouvernance du SAGE et en avaient une certaine connaissance. Elles étaient donc plutôt favorables à la démarche et informées sur le SAGE.

II.4 Grille d'analyse des résultats

Les résultats des entretiens ont été retranscrits dans des grilles d'analyse structurées à l'aide des guides d'entretiens. Des axes d'analyse, pour la plupart communs à l'ensemble des types d'acteurs, ont ensuite été dégagés à partir de ces grilles. Les résultats ont été organisés de manière à valider ou invalider des hypothèses qui sont des réponses supposées aux questions posées lors de la présentation de la mission (cf. I.3.4.).

Les hypothèses ont été élaborées à partir :

- De réflexions transmises par l'animatrice du SAGE au début de ce stage, réflexions qui découlaient des comités de suivi de révision initiés depuis le début de l'année 2023.
- Des échanges avec les élus communaux lors des réunions « Ecoute acteurs » des 7 et 8 avril 2025. Ces réunions ciblaient des élus communaux se trouvant dans le périmètre du SAGE et pas forcément impliqués dans sa démarche. Leurs réactions faisaient suite à une présentation de la politique du SAGE réalisée par l'animatrice SAGE ainsi qu'à une autre sur le changement climatique réalisée par le bureau d'études TANIT (organisme qui réalise une partie des phases de la révision du SAGE en cours).
- Du bureau de CLE du 17 avril 2025

Les hypothèses sont les suivantes :

Hypothèse 1 : Le SAGE a créé une dynamique à l'échelle de l'estuaire qui a permis aux acteurs de s'approprier ses enjeux, notamment grâce aux moments CLE proposés

En 2023, les moments CLE ont été lancés : il s'agit de journées de formation/informations proposées aux membres de la CLE, mêlant présentations et sorties terrain, sur des enjeux du territoire (ex : bouchon vaseux, qualité de l'eau, navigation…). Si ces temps de formation sont à destination des membres de la CLE, le bilan de gouvernance a montré que les structures y envoyaient généralement les techniciens et qu'« ils n'ont pas encore trouvé leur public ». (Contrechamps & CEREG, 2024). La conséquence attendue est donc que les techniciens aient été sensibilisés à tous les enjeux de l'estuaire, même ceux absents de leurs territoires.

Hypothèse 2 : Les acteurs du territoire utilisent le document du SAGE pour orienter leurs actions

Le SAGE est le document de planification autour de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire de l'estuaire de la Gironde et ses affluents. Les acteurs opérant sur son périmètre sont censés s'y référer pour les domaines concernés. La structure porteuse suppose que les acteurs du territoire se servent du document écrit mis à disposition sur leur site internet.

Hypothèse 3 : Le SAGE est avant tout perçu comme un outil réglementaire : sa plus-value pour le territoire a été d'encadrer l'aménagement du territoire en produisant des avis de conformité sur les projets

Les partenaires du SMIDDEST le sollicitent principalement pour des questions d'ordre réglementaire sous la forme de conseils dans le cadre des projets soumis à autorisation environnementale. Au sein des instances du SAGE, les discussions en lien avec les avis réglementaires occupent ainsi une place dominante, la majorité du temps de réunion peut leur être consacrée. Lors des réunions « Ecoutes acteurs », les élus communaux ont aussi avant tout compris le SAGE comme étant un moyen de réglementer les projets sur leur territoire.

Hypothèse 4 : La plupart des règles du précédent SAGE n'ayant pas pu être appliquées, les acteurs attendent des règles plus restrictives dans le prochain SAGE

Le SAGE précédent se concentrait sur la réalisation d'études et d'acquisition de données. Dans le cadre de sa révision, la CLE a voté pour un futur SAGE plus ambitieux, par

respect du principe de non-régression, inscrit dans l'article L.110-1 du Code de l'Environnement (délibération du 09/12/2021). L'ambition du prochain SAGE pourrait donc se traduire par des règles supplémentaires (les élus communaux ont d'ailleurs exprimé leur besoin de restrictions juridiques concernant l'aménagement) et applicables ainsi que des dispositions qui, grâce aux données précédemment acquises, mèneraient à des actions plus concrètes.

Hypothèse 5 : La démarche SAGE n'est pas acceptée par tous les acteurs du territoire et n'apparaît pas comme légitime auprès de tous.

Le manque de participation des membres de la CLE (cf. I.3.2.) peut être perçu comme un manque d'intérêt ou un refus d'adhérer à la démarche sur le territoire. Certains élus rencontrés lors de la réalisation du bilan gouvernance précisaient qu'ils ne se retrouvaient pas dans ce document et qu'il s'agissait d'un document « stratosphérique » à savoir qu'il était déconnecté des problématiques locales qu'ils peuvent rencontrer (Contrechamp & CEREG, 2024).

III. Résultats

III. 1. Analyse des résultats par hypothèse

III. 1. 1. Le SAGE a créé une dynamique à l'échelle de l'estuaire qui a permis aux acteurs de s'approprier ses enjeux, notamment grâce aux moments CLE proposés.

L'ensemble des acteurs ont été interrogés sur une potentielle dynamique de territoire impulsée par le SAGE autour de la question de la ressource en eau et des milieux aquatiques (Avez-vous été mis en relation avec d'autres acteurs du territoire dans le cadre du SAGE ou de ses instances ?). Les gestionnaires et les financeurs s'accordent presque unanimement sur le fait que les instances du SAGE ont permis de mettre en lien de personnes qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble et ont ainsi créé un réseau d'acteurs de l'eau : *« Il a mis tout le monde autour de la table, ça a créé du lien politique et technique » « ça a créé un réseau dans le monde des gens de l'eau. ».* Cependant, les porteurs de politiques opérant à une échelle supérieure au SAGE n'ont pas été mis en relation grâce au projet de SAGE. Ils considèrent pourtant tous être bien insérés sur le territoire et n'ont aucun problème à mobiliser les structures concernées par leur domaine d'action. Une explication possible est l'antériorité de la plupart de ces politiques au SAGE. Le consortium MAGEST, le PLAGEPOMI et le PNA Esturgeon datent tous d'avant 2013, début de la mise en œuvre du SAGE. Ces politiques et programmes n'ont donc pas utilisé le SAGE EGma pour leur élaboration.

Avez-vous été mis en relation avec d'autres acteurs du territoire dans le cadre du SAGE ou de ses instances ?

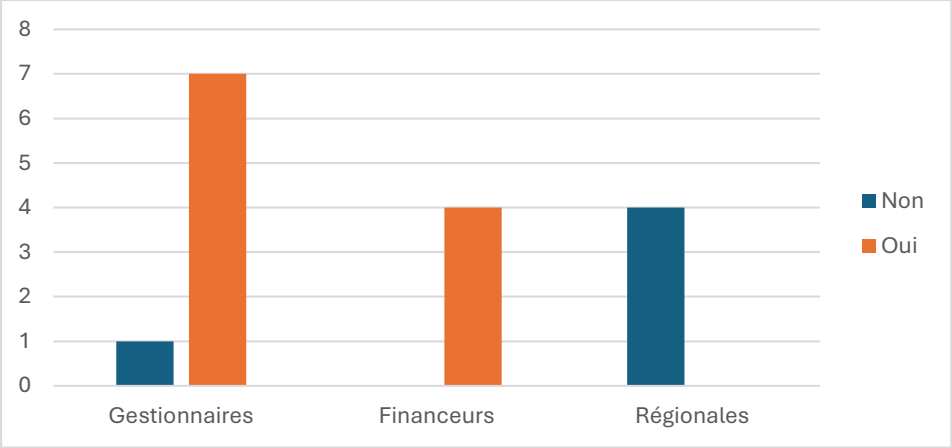

Figure 7 : Un SAGE qui permet la mise en réseau. Réponses par types d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025)

La notion de réseau d'acteurs est toutefois à nuancer. En effet, au cours des dix années de mise en œuvre du SAGE, un véritable « *noyau dur de travail* » s'est formé : il s'agit des personnes qui, pour certaines déjà présentes à l'élaboration du SAGE, participent à la plupart des CLE, sont membres du Bureau de la CLE et sont en contact fréquent avec la structure porteuse. Si cela est évoqué comme une réussite du SAGE, il a réussi à fédérer des personnes et des structures sur le long terme, certains ne s'en satisfont pas : « *Le SAGE, ça reste une instance confidentielle. Ce sont toujours les mêmes acteurs qui s'y rendent et il y en a très peu. Il faudrait ouvrir un peu le cercle.* » Le SAGE a donc impulsé une dynamique d'acteurs à l'échelle de l'estuaire, mais celle-ci implique un nombre d'acteurs réduits.

La connaissance des enjeux du SAGE a ensuite été évaluée à la fois de façon directe par les acteurs eux-mêmes en réponse à la question *Connaissez-vous les enjeux du SAGE ?* mais aussi par la finesse avec laquelle ils se référaient au SAGE tout au long de l'entretien. Une attention a été portée à la connaissance spécifique de l'estuaire et non pas celle d'enjeux plus généraux comme la qualité ou la quantité d'eau. Il n'a pas été demandé aux personnes interrogées une liste exhaustive du contenu du SAGE, mais plutôt des détails pour chaque enjeu cité. Les niveaux de connaissance ont été différenciés ainsi : **aucune connaissance** (ils ne connaissent ni les enjeux ni les dispositions associées du SAGE)**, connaissance globale** (peuvent citer la plupart des enjeux mais ne connaissent pas les dispositions correspondantes), **connaissance précise** (peuvent citer la plupart des enjeux et connaissent les dispositions correspondantes) et **connaissance spécifique** (connaissent uniquement les enjeux qui les concernent et les dispositions attachées).

Connaissez-vous les enjeux du SAGE Estuaire de la Gironde ?

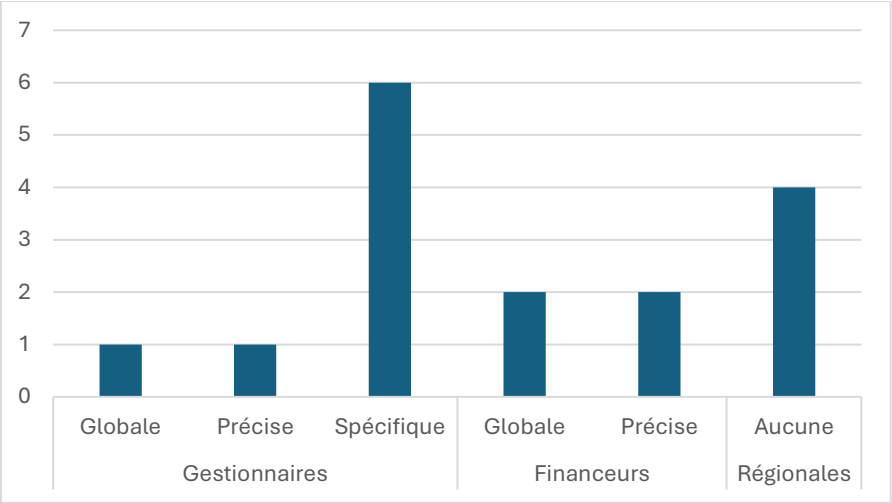

Figure 8 : Niveau de connaissance du SAGE par type d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025)

75% des gestionnaires ont une connaissance spécifique du SAGE : ils sont particulièrement sensibles aux enjeux qui concernent leur territoire : *« Je connais les enjeux rivulaires mais tout ce qui est vraiment de l'estuaire pur, ça me paraît beaucoup plus lointain »*. Les gestionnaires qui ont une connaissance spécifique sont notamment ceux qui ont l'obligation réglementaire de s'en servir pour leurs demandes d'autorisation auprès des services de l'Etat ou ceux qui se servent du SAGE pour émettre des avis sur ces demandes.

Les acteurs régionaux ne connaissent ni les différents enjeux du SAGE, ni même le contenu de l'enjeu qui les concernent. Par exemple, les acteurs interrogés liés à la thématique des ressources halieutiques ne connaissent pas la dernière règle du SAGE. Cette règle n°5 impose aux porteurs de projet, dans le cadre d'autorisation réglementaire, d'estimer le taux de mortalité potentiellement induit sur la faune piscicole et zooplanctonique.

La moitié des financeurs ont une connaissance globale du SAGE : ils se familiarisent avec le contenu du SAGE notamment au travers des actions portées par le SMIDDEST qu'ils financent. Pour les autres financeurs, qui ont une connaissance précise du SAGE, la précision de leur niveau de connaissance s'explique par le fait qu'ils aient des échanges fréquents avec tous les techniciens du SMIDDEST travaillant sur le SAGE. Ils ont donc une vision à la fois transversale et concrète des réalisations du SAGE pour tous les enjeux. De plus, le nombre d'interlocuteurs que possède le SMIDDEST au sein des structures interrogées est aussi un facteur de connaissance pour les financeurs. Les financeurs ayant plusieurs techniciens chargés d'accompagner le SMIDDEST ont une connaissance précise du SAGE. Ce sont d'ailleurs les structures pour lesquelles plusieurs entretiens avec des personnes différentes ont été réalisés.

Conclusion partielle : Les résultats confirment que le SAGE EGma demeure suffisamment incompris par une partie des acteurs du territoire. Les acteurs ont tendance à connaître uniquement les enjeux qui les concernent. L'hypothèse d'un déficit de lisibilité du SAGE est ainsi validée par les entretiens et les observations réalisées. Cette inégalité de compréhension peut constituer un frein à l'adhésion collective aux orientations du SAGE, confirmant l'hypothèse formulée.

III. 1. 2. Les acteurs du territoire, financeurs et porteurs de projet, utilisent le document de SAGE pour orienter leurs actions

Utilisez-vous le document du SAGE en tant que tel pour votre travail ?

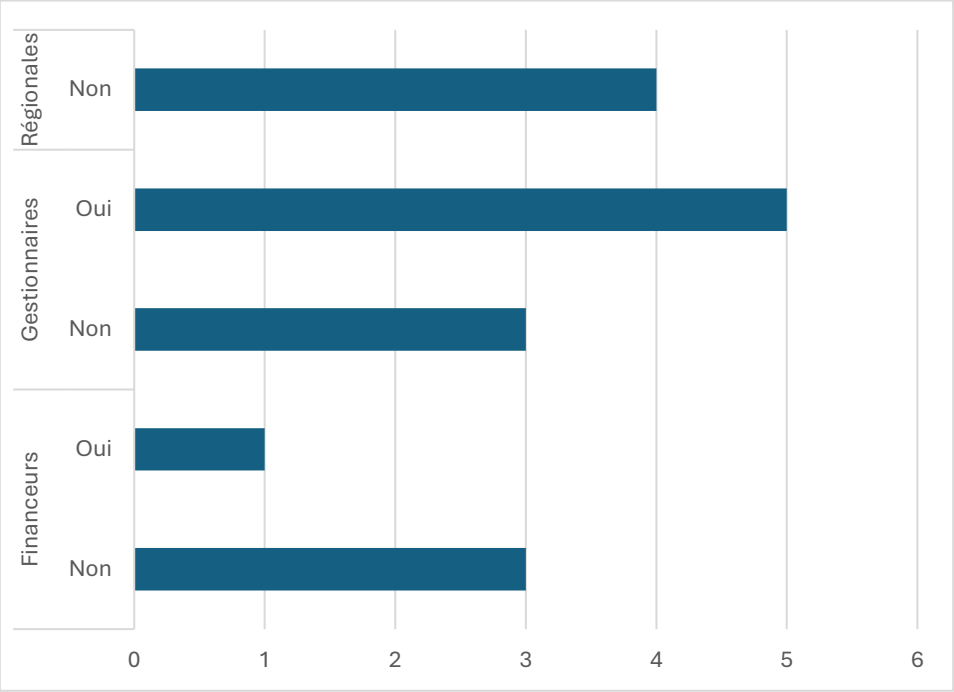

Figure 9 : Utilisation du document du SAGE par type d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025)

Les gestionnaires sont les principaux usagers du document du SAGE en lui-même. Cela s'explique par le fait qu'ils aient l'obligation réglementaire d'établir un lien avec le SAGE dans leur travail. Par exemple, les acteurs gémapiens rencontrés évoquent l'obligation d'intégrer les enjeux du SAGE dans les objectifs de leurs Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) de cours d'eau. Cette obligation a été confirmée par les entretiens avec les techniciennes des Conseils Départementaux (en charge notamment de l'accompagnement et du suivi des PPG). Les deux autres gestionnaires consultent aussi le SAGE dans le cadre d'autorisations environnementales pour les projets relevant des nomenclatures IOTA et ICPE[1]. La lecture du document se conjugue à un échange, téléphonique ou écrit, avec le SMIDDEST, ce moyen est jugé « *plus direct* » pour manier le SAGE et est souvent préféré : *« L'animation est plus valorisante même si la lecture est obligatoire pour la partie bibliographique. »*

Parmi ceux qui n'utilisent pas le document écrit, on peut distinguer deux catégories : ceux qui manient le SAGE à travers l'animation de la structure porteuse (contact avec les chargées de missions) et ceux qui ne manient pas du tout le SAGE (ils ne bénéficient pas de l'animation et n'utilisent pas le document). Les premiers mettent en avant le fait que le SAGE est un document qui a vocation à vivre par l'animation qui en est faite : « *Les agents du SMIDDEST savent parler du SAGE et de ses enjeux* », « *Le document comme ça, je l'ai jamais lu. J'appelle le SMIDDEST, c'est plus simple*. » Les seconds sont uniquement les acteurs régionaux : soit parce que le SMIDDEST n'a engagé aucune action en rapport avec leur sujet ou parce qu'eux-mêmes n'ont pas déployé d'actions sur l'estuaire de la Gironde. Pour les sujets sur lesquels n'a pas avancé le SMIDDEST, il ne paraît pas essentiel que ces politiques régionales associent leur travail avec le SAGE puisqu'elles n'en ont pas eu besoin précédemment et que cela ne leur a pas posé de problème dans leur mise en œuvre.

Pour le cas particulier des financeurs, trois d'entre eux sur les quatre interrogés révèlent ne pas relier les subventions qu'ils attribuent aux projets en lien avec l'eau et les milieux aquatiques, au contenu du SAGE. De plus, dans leurs documents d'intervention, la présence d'un SAGE ou son contenu n'est pas cité comme facteur d'attribution des financements. Cela s'explique notamment par l'omniprésence des SAGE sur le bassin Adour-Garonne : 71% du bassin était couvert par un SAGE en 2021 et l'AE AG, dans son SDAGE 2022-2027, œuvre à la couverture intégrale de son territoire par la politique des SAGE (Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2022). Selon eux, il n'est donc pas réaliste d'attendre des financeurs qu'ils fassent le lien avec le contenu du SAGE dans leur travail au vu de leur périmètre d'intervention : « *l'échelle qui est adaptée pour nous, c'est celle du SDAGE* ».

L'indicateur évoqué dans le SAGE pour évaluer la disposition « Prendre en compte les enjeux du SAGE dans l'attribution des financements publics » était le nombre de financeurs intégrant les enjeux du SAGE. Selon ces financeurs, il n'est pas possible de le remplir pour eux. Il demande des données qu'ils n'ont pas pour certains, ce qui leur demanderait un travail supplémentaire : « *l'indicateur est très difficile à renseigner, ça aurait été du travail en plus pour rendre compte » « C'est le travail de l'animateur du SAGE de remplir les indicateurs, pas celui des financeurs ».* Tous questionnent l'intérêt du SMIDDEST à avoir accès à cette information.

En plus de la faisabilité de cette disposition encadrant l'attribution des subventions publics : c'est aussi son utilité et sa légitimité qui sont remises en cause. En effet, les projets qu'ils subventionnent en lien avec les milieux aquatiques iraient naturellement dans le sens du SAGE : *« Tout ce qui concerne la restauration des cours d'eau et des milieux humides répond forcément au dispositif du SAGE, tout comme les subventions qu'on donne* ». Ce ne serait donc pas au SAGE de dicter l'attribution des financements : *« Chaque collectivité reste maître de son budget », « Le SAGE, c'est pas la Bible. »* Un financeur nuance cependant ce propos : il estime qu'il est arrivé que des financeurs subventionnent des projets allant à l'encontre des dispositions du SAGE, comme les travaux de curage des cours d'eau. Selon cette même personne, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Interrogés sur la reconduite de la disposition dans le prochain SAGE, trois financeurs souhaitent qu'elle reste dans le document telle quelle en tant que « *disposition de principe* ». Un des financeurs évoque le besoin de rappeler cette disposition aux financeurs : « *C'est une disposition garde-fou. Rien n'est acquis, surtout dans le contexte budgétaire actuel* ». Un autre souhaite aussi la garder pour rappeler qu'*« un SAGE s'impose aux décisions administratives de toute façon ».* Un seul financeur ne voit aucun intérêt à une telle disposition et pense qu'elle devrait être absente du prochain SAGE.

Conclusion partielle : Les acteurs ne lisent le document du SAGE qu'à des fin réglementaires, c'est l'animation réalisée par la structure porteuse qui fait vivre le document. La méconnaissance du SAGE ainsi que sa non-utilisation est très importante chez les acteurs régionaux. Cela ne constitue pas un frein pour l'application opérationnelle du SAGE puisqu'il est principalement porté par les gestionnaires et les services déconcentrés de l'Etat. Cela peut cependant limiter le SAGE à porter des actions plus ambitieuses en lien avec ces politiques et programmes, qui pourraient apporter une légitimité supplémentaire et des financements potentiels au SAGE.

III. 1. 3. Le SAGE est avant tout perçu comme un outil réglementaire : sa plus-value pour le territoire a été d'encadrer l'aménagement du territoire

Quels ont été les apports du SAGE pour votre travail ou dans l'estuaire ?

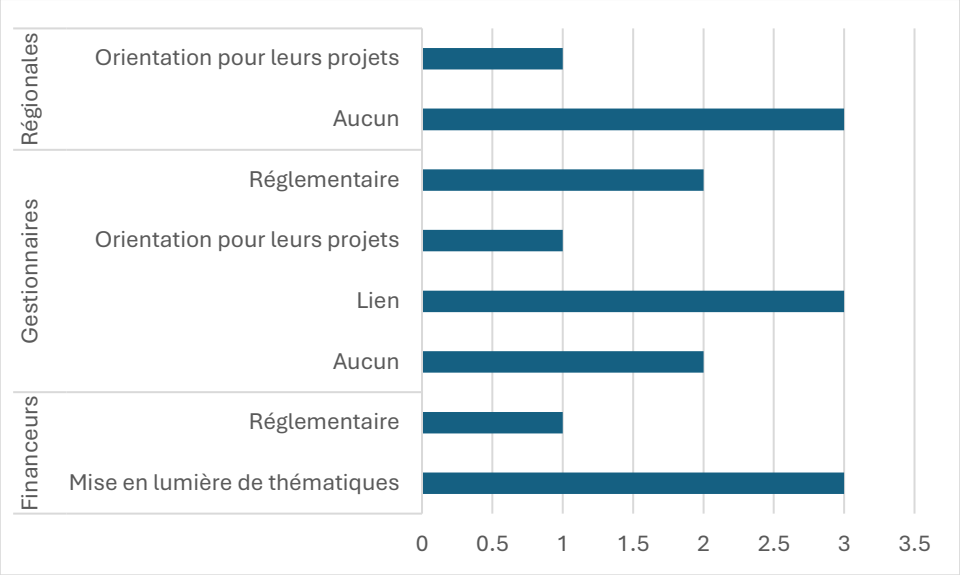

Figure 10 : Type de plus-value perçue depuis l'arrivée du SAGE par type d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025)

Les différents types d'acteurs ne s'accordent pas sur ce que le SAGE a apporté au territoire sur les dix dernières années. Les financeurs y ont vu une opportunité de mettre en lumière des sujets (cf. Figure 10) qu'ils considéraient jusque-là comme orphelins : *« L'estuaire était une zone grise dont personne ne s'était saisi. » « S'il n'y avait pas eu le SMIDDEST, personne n'aurait porté l'étude navigation. ».* Ils évoquent notamment les enjeux de la navigation, le bouchon vaseux, les inondations et l'application de la séquence ERC. Non seulement le SAGE s'est emparé des enjeux au travers du travail de sa structure porteuse mais aussi en désignant les personnes compétentes sur ces sujets. Cela répondait en effet aux dispositions « Organiser des compétences sur l'estuaire », « Définir des sous-bassins versants du SAGE » et « Conforter la mise en place des structures de gestion par bassin versant ». Ils notent aussi la création d'une culture commune autour de l'eau : *« Ça a permis une montée en compétence des maîtres d'ouvrage au sein du réseau de gémapiens ».*

Les gestionnaires ont d'abord perçu le SAGE comme un moyen de les mettre en relation avec les acteurs du territoire : « *C'est un outil pour créer du lien et je suis convaincu que c'est le bon ».* Ceux qui n'ont pas vu d'apport du SAGE sur leur territoire réfutent cependant le fait que le SAGE ait impulsé cette dynamique. Ce manque de dynamisme du SAGE sur leur territoire peut notamment s'expliquer par leur situation géographique et administrative, éloignée de la structure porteuse du SAGE « *Il y a vraiment un manque d'échange technique. La distance géographique, c'est vraiment un frein. C'est une contrainte qui fait que je ne peux pas souvent me rendre aux réunions.* » Deux autres gestionnaires évoquent uniquement la constitution de règles et de dispositions comme apport du SAGE.

Trois des quatre acteurs régionaux ne voient pas de plus-value à la présence d'un SAGE pour la mise en œuvre de leur politique. *« L'arrivée du SAGE n'a pas eu concrètement d'effet positif pour le PNA. »* Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils ne connaissent pas le dispositif de SAGE ou le contenu de celui de l'estuaire de la Gironde, il leur est donc difficile

de répondre à cette question. Un seul programme bénéficie d'apports du SAGE pour sa mise en œuvre, il s'agit d'un réseau de suivi pour lequel le SMIDDEST est engagé techniquement et financièrement et où les dispositions du SAGE ont permis de déterminer les besoins auxquels devaient répondre cette politique.

Conclusion provisoire : L'analyse ci-dessus met en évidence que le SAGE n'est pas uniquement perçu comme un outil réglementaire pour les gestionnaires et les financeurs, il a aussi impulsé une dynamique de territoire et mis en lumière les enjeux présents dans l'estuaire. Cependant, la vision du SAGE comme un outil réglementaire, déconnecté des actions opérationnelles persiste.

III. 1. 4. Les acteurs souhaitent un SAGE plus restrictif, notamment à la suite de la non-application des règles du précédent SAGE, et plus opérationnel.

Quelles sont vos attentes pour le prochain SAGE ?

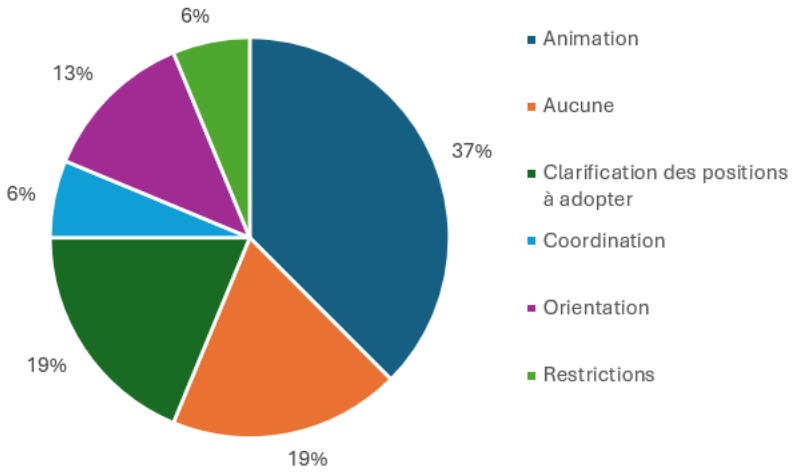

Figure 11 : Types d'attentes pour le prochain SAGE (réalisation : F. ARNAUD, 2025)

Les attentes ne différaient pas selon la typologie d'acteurs (cf. Annexe 7), les résultats sont donc présentés sans distinction (cf. Figure 11).

Les attentes des acteurs interrogés portent plus sur l'animation que sur le document en lui-même. Cela peut être expliqué par le fait que ce document semble vivre par l'animation qui en est faite (cf.III.1. 2.). « *Nous, notre attendu, c'est vraiment l'animation* » « *Les agents du SMIDDEST savent parler du SAGE et de ses enjeux* » 20% des personnes interrogées souhaitent aussi que les dispositions soient écrites de manière plus compréhensible pour faciliter l'orientation des travaux et l'arbitrage dans les projets : *« Les dispositions, c'est des conseils mais sans position indiquée. Il faudrait qu'elles soient plus directes »*.

20% des interrogés n'ont pas d'attente pour le prochain SAGE : soit car ils considèrent que le SAGE actuel traite bien leur enjeu ("*J'ai rien en tête où on s'est dit au cours des années et des réunions, tiens, il manque ça*") soit car, ne considérant pas que le SAGE actuel bénéficie à leur travail, ils n'appréhendent pas que le prochain pourrait leur être utile.

Un seul acteur a évoqué la volonté d'instaurer de nouvelles règles concernant l'aménagement et l'agriculture. Un autre ne s'est pas prononcé sur le besoin ou non d'introduire des règles supplémentaires mais plutôt sur la manière de les formuler afin qu'elles soient applicables ce qui n'est pas le cas aujourd'hui : « *Appliquer le SAGE, c'est un peu la même chose qu'appliquer le Code de l'environnement ».* Au contraire, pour certains, les règlementations nationales et locales sont mal perçues, elles seraient des facteurs de contrainte à la mise en œuvre des politiques : *« On ne veut pas de restrictions supplémentaires, la Loi est déjà assez contraignante comme ça ».* Ils ne souhaitent ainsi pas que le SAGE possède de nouvelles règles *: « Je n'aime pas trop le terme de restrictions, ce serait mal accepté sur le territoire ».*

Les acteurs ont aussi été interrogés sur les enjeux pour lesquels ils avaient des attentes fortes. Les réponses sont diverses : il n'y a pas eu d'enjeu qui ait été cité par un grand nombre d'acteurs. L'aménagement à travers la présence de la métropole et les projets industrialo-portuaires sont cités par plusieurs acteurs. La réalisation d'études sur divers enjeux (changement climatique, zones humides, poissons migrateurs dans l'estuaire) est aussi citée.

Tableau 2 : Enjeux à intégrer dans le prochain SAGE par type d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025)

	Gestionnaires	**Régionales**	**Total**
Agriculture	1	X	**1**
Acquisition de connaissances	1	2	**3**
Aménagement	3	X	**3**
Changement climatique	2	X	**2**
Lien terre-mer	1	X	**1**
Aucun	1	2	**3**

Le changement climatique, qui était réduit au remplissage d'indicateurs de changements globaux dans l'estuaire dans le précédent SAGE, apparaît comme un enjeu à renforcer selon les acteurs interrogés, qui opèrent tous sur le territoire du Médoc. Cela fait écho aux temps d'écoute des élus communaux d'avril 2025 où le changement climatique était particulièrement méconnu et mal compris sur ce territoire. En plus d'amélioration de la connaissance, ces acteurs demandent une meilleure sensibilisation des usagers ainsi que des stratégies d'adaptation, sujets sur lesquels pourra se positionner le SAGE à travers l'évolution des débits des cours d'eau, l'érosion du littoral ou encore la montée du niveau de la mer. Cette problématique de sensibilisation est notamment traitée dans la partie préconisation (cf. IV).

L'étalement de la métropole bordelaise est perçu par certains comme « *un danger* » qui doit être encadré à l'aide d'un règlement qui soit véritablement applicable, contrairement à celui du précédent SAGE (cf. I.3.2.). Cet enjeu est cité en tant qu'« Aménagement » dans le tableau ci-dessus (cf. Tableau 2).

Plusieurs acteurs ont exprimé leur souhait de continuer le volet « Acquisition de données » sur des sujets déjà abordés dans le SAGE et pour lesquels des études ont été menées, comme la ressource halieutique ou les paramètres physico-chimiques de l'estuaire. Il s'agit donc d'enjeux encore « peu matures » qui ne peuvent pas déboucher sur des plans d'actions puisque les acteurs estiment ne pas avoir encore les données nécessaires pour envisager d'agir.

Le renouvellement des élus agricoles en février 2025 a entraîné une modification des élus représentant les Chambres d'Agriculture de Charente-Maritime et de Gironde. Depuis ces élections, les **prélèvements agricoles** ont été évoqués à chaque fois que le bureau de CLE s'est réuni (et y compris à une réunion thématique organisée dans le cadre de la révision du SAGE). Les représentants des chambres d'agriculture lors de ces instances ont notamment exprimé leur volonté de retenir l'eau le plus possible au moyen de retenues d'eau. Cependant, si cet enjeu émerge au sein des instances du SAGE concerné ici, il n'a été évoqué que par un seul acteur pendant les entretiens, et celui-ci souhaitait plutôt encadrer ces prélèvements dans l'objectif de les limiter. Il s'agit d'un sujet qui divise, en particulier au sein de la Charente-Maritime, où des retenues d'eau ont été dégradées en juillet 2025 (Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine, 2025) et où le tribunal de Poitiers a déclaré certaines retenues illégales après validation par le préfet (Tribunal Administratif de Poitiers, 2024). C'est un sujet qui a récemment connu une évolution à l'échelle nationale. Depuis l'adoption de la loi n° 2025-794 du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur dite loi Duplomb, les réserves d'eau d'irrigation agricole sont présumées "d'intérêt général majeur" ou "répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur" (RIIPM). Il y a ainsi une volonté nationale de faciliter leur construction (Direction de l'information légale et administrative, 2025). La CLE devra donc probablement se positionner sur ce sujet dans le prochain SAGE.

Conclusion provisoire : Les acteurs du territoire souhaitent un document clair qui facilite son application et son animation par la structure porteuse. Contrairement aux élus communaux, les porteurs de politiques publiques ne semblent pas souhaiter de restrictions supplémentaires.

III.1. 5. La démarche SAGE est acceptée par les acteurs du territoire et apparaît comme légitime auprès d'eux.

L'intégralité des gestionnaires considèrent la présence du SAGE comme une ressource pour leur travail. Les réponses sont décorrélées de l'utilisation du SAGE (cf. III.1.1.) : des acteurs qui n'utilisent pas le SAGE dans leur travail peuvent considérer le SAGE comme une ressource. Pour eux, le SAGE porte une vision environnementale avec laquelle ils ne peuvent qu'adhérer en tant que gestionnaires de milieux naturels. « *Oui, c'est une ressource. Je suis obligée de penser comme ça. Pour mon travail, ça ne peut être qu'une ressource* ». Le Grand Port Maritime de Bordeaux, qui prône sa position « *hybride de gestionnaire et d'aménageur* »[2], considère aussi le SAGE comme une ressource et se dit « *partie intégrante* » de la démarche. En tant qu'aménageur, le SAGE n'est pas une contrainte mais « *un cadre qui oriente [leurs] projets dès les réflexions initiales* ». La démarche du SAGE apparaît comme étant acceptée par les acteurs du territoire, sa présence n'a été remise en cause dans aucun entretien. La perception de cet outil comme d'une ressource témoigne d'une volonté des acteurs à le faire perdurer.

La plupart des acteurs souhaitent que le SAGE soit un document intégrateur. En effet, 92% des personnes interrogées souhaitent que leur politique soit mentionnée dans le prochain SAGE. Certains estiment que cela leur servirait pour leurs demandes de subventions auprès des financeurs et d'autres lors de l'instruction des dossiers réglementaires par les services de l'Etat. La première portée peut cependant être remise en cause par le fait que les financeurs ne lient pas l'attribution de leurs financements au contenu du SAGE (cf. Hypothèse 2).

Conclusion provisoire : Le SAGE est considéré comme légitime par les acteurs du territoire et il devient même source de légitimité pour eux auprès de leurs financeurs, selon eux.

III.2. Conclusion finale des résultats :

Les résultats des entretiens montrent que le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés est globalement reconnu et accepté par les acteurs du territoire, mais qu'il reste encore peu approprié dans les pratiques. S'il a permis de structurer un réseau d'acteurs autour des enjeux de l'eau, cette dynamique demeure limitée à un cercle restreint de participants déjà impliqués dans la gouvernance du SAGE, sans réelle diffusion à l'ensemble du territoire. Le document du SAGE est peu mobilisé en tant que tel par les acteurs. Son usage est principalement indirect et repose largement sur l'animation assurée par l'animatrice du SAGE et plus globalement la structure porteuse. De plus, le SAGE est avant tout perçu comme un outil réglementaire, dont la plus-value réside dans l'encadrement des projets d'aménagement et l'appui à l'instruction des dossiers, au détriment de sa dimension stratégique et opérationnelle. Dans le cadre de la révision du document, les acteurs expriment des attentes fortes pour le futur SAGE, notamment en matière de règles plus claires, applicables et efficaces, tirant les enseignements des limites du SAGE précédent. Ces attentes ne traduisent pas une remise en cause de la démarche, mais plutôt une volonté de renforcer son efficacité et sa lisibilité.

Ces résultats ont été présentés au Bureau de CLE du 19 septembre 2025 auquel participait environ une trentaine de membres. La présentation a suscité peu de réactions malgré le grand nombre de participants. A la suite des enjeux évoqués pendant les entretiens, l'audience a cependant évoqué son souhait de connaître les enjeux qui préoccupent le grand public afin de les comparer à ceux de l'étude.

Ainsi, les résultats mettent en évidence un décalage entre la légitimité institutionnelle du SAGE et son appropriation effective par les acteurs. Ce constat souligne la nécessité de renforcer la diffusion, la compréhension et l'appropriation des enjeux du SAGE, enjeu central de la préconisation développée dans la suite de ce rapport.

IV. Préconisation : développer la connaissance du SAGE et des enjeux des milieux aquatiques à l'ensemble des acteurs de l'estuaire

Les entretiens menés dans le cadre de ce stage ont montré que le SAGE reste perçu comme un outil essentiellement réglementaire, souvent mal compris et insuffisamment approprié. En effet, le SAGE, en tant que document de planification, est censé orienter les actions en lien direct ou indirect avec l'eau et les milieux aquatiques et au vu de la faible connaissance de certains acteurs, cela n'est pas totalement acquis. Ainsi, cette perception limite la mobilisation des acteurs et l'application des orientations du SAGE. De plus, les résultats montrent une hétérogénéité des niveaux de connaissance des acteurs concernant le fonctionnement de l'estuaire et les interactions entre milieux et usages. Une réponse à ces problématiques pourrait être la mise en place d'un plan de communication. En effet, ce dernier permettrait de rendre les enjeux plus lisibles et de donner du sens aux choix portés par le SAGE. Il constituerait également un levier pour renforcer la mobilisation des acteurs et favoriser une culture commune de l'estuaire, encore perçu comme « une frontière » (Contrechamp & CEREG, 2024). Un plan de communication contribuerait enfin à améliorer l'acceptabilité des orientations qui seront retenues pour le futur SAGE et à le repositionner comme un véritable outil de gouvernance territoriale.

IV. 1. Cibles du plan de communication

Pour être efficace, un plan de communication doit définir des cibles, c'est-à-dire les personnes qui doivent être atteintes par les messages de la communication. Ces différentes cibles ont été élaborées à partir sur la catégorisation des acteurs au sein de la CLE à savoir les élus, les usagers et l'Etat. Les différentes cibles sont :

- **Acteurs institutionnels** : ce sont notamment ceux qui ont été interrogés lors de ce stage et portent différents plans et programmes en parallèle au SAGE. Il s'agit des élus des structures les portant, des techniciens de ces collectivités ou EPCI, ainsi que des services de l'Etat.
- **Usagers économiques :** agriculteurs et viticulteurs, les pêcheurs et les conchyliculteurs ainsi que les acteurs liés à l'activité portuaire et les porteurs de projet d'aménageurs
- **Usagers non économiques :** les membres d'associations environnementales, les propriétaires fonciers, les usagers de loisirs (pêche, nautisme, tourisme)
- **Grand public :** habitants du territoire, qui peuvent notamment être amenés à participer aux enquêtes publiques menées dans le cadre d'autorisations environnementales

IV. 2. Objectifs du plan de communication

Le plan de communication poursuivrait plusieurs objectifs visant globalement à développer la connaissance du SAGE et des enjeux des milieux aquatiques à l'ensemble des acteurs de l'estuaire. Son objectif principal serait de permettre de clarifier le rôle du SAGE EGma et son contenu afin de changer sa perception par les acteurs, qui est limitée à sa dimension réglementaire (cf. III. 1. 3.). Il pourrait aussi améliorer la compréhension et l'appropriation des enjeux liés à l'eau, aux milieux aquatiques et au fonctionnement spécifique de l'estuaire par l'ensemble des usagers du territoire. Le plan de communication aurait également pour objectif de constituer une connaissance partagée des l'évolution de l'estuaire

face au changement climatique, en montrant que ce dernier a déjà des impacts concrets et visibles sur les usages, les activités économiques et les projets d'aménagement.

Les différents objectifs poursuivis seraient ainsi les suivants :

- Portée du SAGE : définition, rôle, pouvoir juridique

La poursuite de cet objectif dédié à la portée juridique et au rôle du SAGE répond directement aux entretiens qui ont montré que le SAGE demeure insuffisamment compris par une partie des acteurs. Le SAGE demeure majoritairement perçu comme un outil réglementaire, peu mobilisé dans sa dimension stratégique et opérationnelle, et insuffisamment lisible pour une partie des acteurs du territoire (cf. III.1.2.). Le mémoire met en évidence une confusion persistante autour du pouvoir juridique du SAGE et de son articulation avec les autres documents de planification. L'objectif est donc de consolider le rôle du SAGE en tant que cadre structurant de la politique de l'eau à l'échelle de l'estuaire et d'en améliorer l'efficacité opérationnelle.

- Contenu du SAGE : les enjeux évoqués dans le SAGE et les dispositions et règles associées

Cet objectif centré sur le contenu du SAGE, les enjeux identifiés et les dispositions associées, fait écho aux résultats qui ont montré que les acteurs ne disposent pas tous du même niveau de connaissance des enjeux estuariens (cf. III.1.1). Les résultats soulignent que cette hétérogénéité fragilise leur mise en œuvre.

- Respect la comptabilité et la conformité d'un SAGE dans les projets d'aménagement

Cet objectif répond notamment aux propos des gestionnaires et des services de l'Etat qui instruisent les dossiers des projets d'aménagement au regard des dispositions et des règles du SAGE. Ceux-ci rencontrent des difficultés dans l'application SAGE : ils ne comprennent pas certaines dispositions ou ne comprennent pas les notions de compatibilité et de conformité. Cet objectif vise ainsi à intervenir en amont des projets afin d'améliorer l'effectivité des dispositions du SAGE

- Evolution du territoire : changement climatique, zones humides, usages…

Cet objectif vise notamment à développer la sensibilisation des habitants du territoire au évolutions de l'estuaire dues au changement climatique ou aux activités anthropiques. Il fait écho aux attentes des acteurs sur la sensibilisation et l'adaptation aux changement climatique, encore méconnu, en particulier dans le territoire du Médoc (cf. III.1. 4.). Il a ainsi pour but de favoriser l'émergence d'une culture commune de l'estuaire.

Les objectifs peuvent être affinés en fonction des cibles évoquées précédemment (cf. Tableau 3). Ce tableau justifie notamment l'utilisation de contenus différents pour chaque typologie d'acteurs et chaque grande thématique.

Tableau 3 : Objectifs poursuivis par le plan de communication en fonction de la typologie d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025)

Thématiques / Acteurs	Acteurs institutionnels	Acteurs économiques	Acteurs non économiques	Grand public
Contenu du SAGE (enjeux, dispositions, règles)	Renforcer l'appropriation des enjeux et des orientations afin de faciliter leur intégration dans les décisions publiques	Rendre les règles et les dispositions compréhensibles afin de renforcer l'application du SAGE	Sensibiliser aux grands enjeux de l'estuaire et aux dispositions spécifiques (ex : usages de loisirs)	Sensibiliser aux grands enjeux de l'estuaire
Portée du SAGE (définition, rôle, pouvoir juridique)	Faire comprendre le rôle stratégique et réglementaire du SAGE, son articulation avec les autres politiques publiques et leur responsabilité dans sa mise en œuvre	Clarifier le caractère opposable du SAGE (conformité et compatibilité)	Expliquer le rôle du SAGE comme outil de concertation et de médiation	Faire connaître l'existence du SAGE et son rôle dans la protection de l'eau et des milieux
Compatibilité et conformité des projets	Faciliter l'instruction des projets et la prise en compte du SAGE	Inciter à l'intégration des enjeux du SAGE dès la conception des projets	Comprendre les mécanismes de décision et les critères d'analyse des projets	Comprendre les mécanismes de décision au nom de l'intérêt général
Évolution du territoire	Favoriser l'adaptation des politiques locales	Montrer les impacts concrets du changement climatique sur les activités et favoriser le changement de pratiques	Sensibiliser au rôle des milieux naturels et encourager l'engagement associatif	Développer une culture commune de l'estuaire et des enjeux climatiques

IV. 3. Contenu du plan de communication

La mise en œuvre du plan de communication s'appuierait sur une approche pédagogique et ancrée dans les réalités du territoire de l'estuaire. Elle associerait des supports de vulgarisation et des actions de sensibilisation visant à rendre compréhensibles les enjeux du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés. Les outils pédagogiques seraient diversifiés en fonction de la typologie d'acteurs visés, avec par exemple, des fiches thématiques ou des vidéos informatives de courte durée. Ils seraient conçus pour expliquer de manière simple et illustrée le fonctionnement de l'estuaire, le rôle des zones humides, les impacts du changement climatique et les interactions entre les usages et les milieux. De manière parallèle, des actions terrain seraient organisées afin de permettre aux cibles de visualiser l'évolution du territoire par exemple au travers de visites commentées et d'expositions artistiques itinérantes organisées dans les communes et les lieux fréquentés par le public, sur le même modèle le projet « Container » porté par le SMIDDEST[1]. Les formats et contenus d'information ainsi que le mode de diffusion seraient adaptés aux différents types d'usagers. Des liens directs entre les enjeux environnementaux et les pratiques professionnelles ou quotidiennes des acteurs concernés seraient notamment établis.

IV. 3. 1. Axe 1 - Portée du SAGE : définition, rôle et pouvoir juridique

Campagne pédagogique **« Le SAGE, à quoi ça sert ? » :** Mise en place d'une campagne pédagogique visant à expliquer ce qu'est un SAGE, son cadre juridique, son rôle et son articulation avec les autres politiques publiques (SDAGE, documents d'urbanisme, compétence GEMAPI)

Déclinaison par acteurs

- **Institutionnels** : notes explicatives et webinaires dédiés aux élus et services techniques
- **Économiques** : fiches synthétiques sur l'opposabilité du SAGE et les conséquences pour les projets
- **Non économiques** : réunions d'information et supports pédagogiques vulgarisés
- **Grand public** : supports pédagogiques vulgarisés diffusés localement

IV. 3. 2. Axe 2 - Contenu du SAGE : enjeux, dispositions et règles

Programme « **Comprendre les enjeux du SAGE EGma** » Développement d'un ensemble de supports pédagogiques expliquant les principaux enjeux du SAGE (zones humides, estuaire, ressource halieutique, qualité de l'eau) et les règles ou dispositions qui en découlent.

[1] Ce projet lié aux paysages de l'estuaire contient un container itinérant qui projette des films. Ces derniers présentent les perceptions des habitants par rapport aux plans d'eau qui les entourent et à l'estuaire.

Déclinaison par acteurs

- **Institutionnels** : guides thématiques synthétiques
- **Économiques** : guides thématiques expliquant les règles et dispositions applicables selon les usages
- **Non économiques** : fiches thématiques sans beaucoup de détails et ateliers de sensibilisation
- **Grand public** : expositions avec des panneaux de vulgarisation scientifique

IV. 3. 3. Axe 3 - Compatibilité et conformité des projets d'aménagement

Dispositif **« Rendre ses projets compatibles et conformes avec le SAGE »** Création d'un dispositif de sensibilisation en amont des projets d'aménagement, visant à expliquer les notions de compatibilité et de conformité au SAGE, ainsi que les types d'avis qui peuvent être rendus par la CLE et leurs conséquences pour la suite de leurs projets

Déclinaison par acteurs

- **Institutionnels** : formations et outils méthodologiques pour l'instruction des dossiers
- **Économiques** : fiche synthétique avec pour chaque enjeu du SAGE ce qu'il faut faire et ne pas faire ainsi que des recommandations pour aller plus loin en faveur de la préservation, et des check-lists à compléter pour vérifier le respect ou non de chaque disposition et règle
- **Non économiques** : explication des critères d'analyse et du processus décisionnel
- **Grand public** : messages pédagogiques sur l'encadrement de l'aménagement du territoire au nom de l'intérêt général

IV. 3. 4. Axe 4 - Évolution du territoire : changement climatique et zones humides

Programme de sensibilisation **« L'estuaire en pleine évolution » :** Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation consacré aux évolutions du territoire, mettant en lien changement climatique, zones humides, usages et adaptation du territoire

Déclinaison par acteurs

- **Institutionnels** : journées techniques et séminaires d'aide à la décision
- **Économiques** : ateliers sectoriels montrant les impacts concrets sur les activités
- **Non économiques** : sorties terrain et témoignages d'acteurs locaux
- **Grand public** : événements ouverts sur des lieux fréquentés ou expositions artistiques itinérantes

IV. 4. Ressources à mobiliser pour la mise en œuvre

Ce plan de communication peut être entièrement mis en œuvre par le SMIDDEST ou bien délégué entièrement ou en partie à un bureau d'études. Plusieurs scénarios pour la réalisation du plan peuvent ainsi être imaginés.

Le scénario d'internalisation totale serait celui dans lequel le SMIDDEST réaliserait l'intégralité de la mise en œuvre du plan de communication, c'est-à-dire à la fois la production des outils de communication et l'animation des ateliers. L'externalisation totale serait celle dans laquelle ces missions seraient entièrement confiées à un ou plusieurs organisme extérieur tel qu'un bureau d'études ou de graphisme et dont le SMIDDEST superviserait le travail.

L'externalisation partielle correspondrait à un modèle hybride dans lequel le pilotage stratégique du plan de communication, ainsi que son animation seraient internalisés par la structure porteuse du SAGE. Au contraire, certaines compétences que le SMIDDEST ne possède pas en interne, comme le graphisme ou encore la production de supports de communication seraient ciblées pour l'externalisation et confiées à un prestataire extérieur.

Les avantages et les inconvénients des modalités de mise en œuvre selon chaque scénario seraient les suivants :

Tableau 4 : Avantages et inconvénients des modalités de mise en œuvre du plan de communication selon les trois scénarios (réalisation : F. ARNAUD, 2025)

	Internalisation totale	**Externalisation partielle**	**Externalisation totale**
Compétences spécifiques en communication (graphisme, vulgarisation scientifique)	Absentes : les membres de la structure réalisent des communiqués institutionnels (et donc pas adaptés pour toutes les cibles visées)	Présentes si la structure réalise cette partie en faisant appel à un prestataire extérieur	Présentes notamment si un groupement de bureaux est retenu
Connaissance du territoire au sens des milieux	Excellente connaissance actuelle notamment à la suite de la réalisation de l'état des lieux en 2025	Excellente connaissance si la structure fournit les informations à mettre en forme au prestataire	Pauvre Sauf si le prestataire travaille sur le territoire
Connaissance des dynamiques sociales du territoire	Excellente connaissance, le pôle SAGE est constitué de personnes travaillant depuis plus de 6 ans dans la structure	Bonne connaissance si la structure fournit les informations mais ne remplace pas une personne connue des acteurs	Pauvre Sauf si le prestataire travaille sur le territoire
Habitudes de la structure porteuse	Pas du tout utilisée pour réaliser des études en lien avec le SAGE	Très peu utilisée	SMIDDEST a plus l'habitude de faire appel à des bureaux d'études que les chargés de mission accompagnent pour piloter l'étude
Coûts	Faibles	Modérés	Elevés

Il paraîtrait ainsi pertinent de mettre en place **une externalisation partielle** du plan de communication avec un pilotage stratégique internalisé par le SMIDDEST, garant de l'exactitude des informations et de la légitimité auprès des cibles. Cette répartition du travail permettrait d'assurer à la fois la maîtrise du discours, et de mobiliser des moyens financiers de mise en œuvre adaptés à ceux du SMIDDEST.

IV. 5. Niveaux d'ambition du plan de communication

S'il est envisageable de mettre en œuvre l'intégralité du plan de communication, cela ne paraît pas réaliste au vu des évolutions financières des collectivités (Chambres régionales et territoriales de la Cour des Comptes, 2025) qui, en tant qu'adhérentes au SMIDDEST, en financent les actions. Il est donc pertinent de considérer plusieurs scénarios aux ambitions différentes pour laisser le choix aux membres de la CLE des moyens financiers et humains à investir.

Les coûts présentés dans les parties qui suivent constituent des estimations indicatives fondées sur les pratiques observées au sein du SMIDDEST, ainsi que sur les grilles de coûts de la fonction publique territoriale (Emploi collectivités, 2025). L'estimation des coûts humains a en particulier été réalisée par rapport au scénario 3 qui a servi de référence et pour lequel il a été estimé qu'un Equivalent Temps Plein (ETP) serait nécessaire. Le reste des scénarios ont été estimés en comparaison à celui-là.

IV. 5. 1. Un plan de communication ciblé sur une ou plusieurs catégories d'acteurs

Ce premier scénario correspond à une approche ciblée de la communication, visant à concentrer les efforts sur des catégories d'usagers identifiées comme prioritaires au regard du mémoire, qui interrogeait l'appropriation des techniciens à la suite d'un bilan de gouvernance qui avait montré une méconnaissance du SAGE par les élus.

L'objectif est d'améliorer rapidement l'appropriation du SAGE et d'assurer son application opérationnelle, notamment en matière de compatibilité et de conformité des projets. Cette approche permet une mobilisation efficace des moyens humains et financiers, mais limite la portée globale du plan, en laissant de côté une partie des usagers et du grand public. Elle constitue néanmoins une première étape pertinente pour répondre à des besoins identifiés à court terme, notamment dans un contexte de ressources contraintes pour le SMIDDEST.

- **Cibles** : élus communaux et intercommunaux, services techniques des collectivités, aménageurs et porteurs de projets soumis aux règles de compatibilité et de conformité du SAGE
- **Objectifs poursuivis** : améliorer la compréhension du rôle et de la portée juridique du SAGE, assurer l'application opérationnelle des dispositions et règles du SAGE
- **Contenus mobilisés** : supports pédagogiques synthétiques, notes explicatives sur la compatibilité et la conformité, webinaires ou réunions techniques ciblées
- **Modalités de mise en œuvre** : actions ponctuelles, peu nombreuses mais régulières, une fois les outils graphiques produits, l'animation serait assurée par la structure porteuse du SAGE.
- **Coûts annuels** : 5 000 à 10 000 € pour la conception de supports pédagogiques synthétiques, 3 000 à 5 000 € pour l'animation des réunions et l'adaptation des

contenus), 6000 à 12 000 € pour 0,1 à 0,2 ETP, soit un coût annuel estimé de **12 000 à 25 000 €**

- **Avantages** : coûts humains et financiers maîtrisés, efficacité à court terme, réponse directe à des besoins identifiés dans ce stage
- **Limites** : faible sensibilisation du grand public, pas de sensibilisation à l'évolution du territoire

IV. 5. 2. Un plan de communication territorialisé dans le Médoc

Le second scénario propose une approche territorialisée de la communication, avec par exemple une attention particulière sur le territoire du Médoc, dont les spécificités ont été plusieurs fois évoquées lors des entretiens. Ce territoire se caractérise par une faible densité de population, une structuration économique marquée par la viticulture, le tourisme, la pêche et les activités portuaires, ainsi que des habitants et des élus peu sensibilisés à l'évolution de l'estuaire d'après plusieurs entretiens ainsi que la réunion « Ecoute élus » (cf. II. 3.) à Saint-Estèphe. Les enjeux du changement climatique, identifiés par les acteurs interrogés, constitueraient ainsi un fil conducteur central, permettant de relier la préservation des milieux aquatiques aux préoccupations concrètes des usagers, telles que la disponibilité de la ressource, la qualité de l'eau ou la pérennité des activités économiques. La territorialisation du plan favorise une meilleure appropriation des enjeux et renforce le sentiment de proximité avec le SAGE. Toutefois, cette approche nécessite un investissement plus important en termes d'animation locale et peut générer des disparités de traitement entre territoires du périmètre du SAGE.

- **Cible** : territoire du Médoc
- **Objectifs poursuivis** : développer l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux, adapter les messages aux usages spécifiques de la ressource en eau, sensibiliser aux effets du changement climatique sur les activités locales.
- **Contenus mobilisés** : supports pédagogiques territorialisés, témoignages d'acteurs locaux (viticulteurs, pêcheurs), expositions itinérantes, sorties de terrain
- **Modalités de mise en œuvre** : forte présence sur le terrain avec une animation renforcée sur ce territoire, partenariats avec les collectivités locales, les syndicats de bassin et les associations
- **Coûts** : 10 000 à 15 000 € pour la production de supports territorialisés, 8 000 à 15 000 € pour l'organisation de sorties terrain, 18 000 à 25 000 € pour 0,3 à 0,4 ETP soit **30 000€ à 50 000€**
- **Avantages** : meilleure appropriation locale, messages plus concrets et contextualisés, prise en compte des spécificités du territoire, implication du grand public
- **Limites** : investissement humain plus important, risque de disparités entre territoires du périmètre du SAGE

IV. 5. 3. Un plan de communication ambitieux pour garantir l'appropriation du SAGE

Le troisième scénario correspond à une ambition forte en matière de communication et de sensibilisation. Il repose sur l'idée que l'appropriation des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques constitue une condition indispensable à la mise en œuvre du SAGE à long terme. Ainsi le SAGE EGma serait compris comme un outil central de la gouvernance de l'eau sur le territoire de l'estuaire.

Ce scénario mobiliserait l'ensemble des leviers de communication disponibles, en combinant actions pédagogiques, sensibilisation de terrain et campagnes grand public. Si ce

scénario impliquerait des moyens humains et financiers plus conséquents, il permettrait de dépasser une logique purement réglementaire pour faire du SAGE un véritable outil approprié par tous, ce qui garantirait la cohérence des politiques publiques et constituerait une base de connaissances commune sur les possibles évolutions du territoire de l'estuaire.

- **Publics concernés** : ensemble des usagers du territoire (institutionnels, économiques, associatifs, grand public)
- **Objectifs poursuivis** : renforcer l'appropriation collective du SAGE, développer une culture commune de l'estuaire, améliorer l'acceptabilité des orientations et règles du SAGE
- **Contenus mobilisés** : campagne de communication, actions de sensibilisation de terrain, événements grand public, outils numériques, valorisation des retours d'expérience des acteurs locaux
- **Modalités de mise en œuvre** : plan pluriannuel avec une gouvernance dédiée qui pourrait prendre la forme d'une commission, articulation avec les temps forts du SAGE (révision, CLE)
- **Coûts** : 15 000 à 25 000 € pour l'élaboration d'une stratégie complète, 20 000 à 40 000 € pour la production de supports variés, 15 000 à 30 000 € pour l'organisation d'évènements, 40 000 à 60 000€ pour 0,7 à 1 ETP soit au total **75 000 à 115 000€**
- **Avantages** : impact durable, travail sur l'ensemble des territoires de l'estuaire, repositionnement du SAGE comme outil de projet territorial, implication du grand public
- **Limites** : coûts financiers et humains plus élevés, effets visibles à moyen et long terme.

IV. 5. 4. Proposition de choix de scénario :

Ces trois scénarios traduisent des niveaux d'ambition croissants, allant d'une communication ciblée et opérationnelle à une stratégie globale qui toucherait l'ensemble des acteurs du territoire et tous les enjeux de l'eau. Le choix du scénario dépendra des objectifs politiques poursuivis par la CLE et des moyens financiers et humains mobilisables. Quel que soit le scénario choisi, il est recommandé d'inscrire la réalisation d'un plan de communication dans le chapitre gouvernance du futur SAGE révisé afin de garantir l'atteinte des résultats et de leur pérennisation.

Selon les objectifs poursuivis et la temporalité de la mise en œuvre, le scénario 2 apparaît comme le plus pertinent à retenir. En effet, le scénario est un scénario intermédiaire. Il concerne l'ensemble des acteurs et des enjeux, mais sur un territoire restreint par rapport au périmètre du SAGE. Il offre ainsi un compromis entre ambition et faisabilité, le choix d'un territoire en particulier permettant de réduire les coûts de mise en œuvre. Il pourrait aussi constituer une première expérimentation de plan de communication porté par le SMIDDEST pour le SAGE EGma. Ainsi, ce plan pourrait être une étape intermédiaire vers un plan de communication plus ambitieux. Les retours d'expérience pourraient faciliter un déploiement plus large à l'échelle de l'ensemble du territoire du SAGE. Il pourrait ainsi être possible d'expérimenter ce plan d'action jusqu'à la fin de la révision du SAGE et d'inscrire la réalisation du scénario 3 soit un plan de communication à l'échelle du territoire de l'estuaire dans le futur SAGE révisé.

IV. 6. Suivi et évaluation du plan de communication

Pour suivre la mise en œuvre de ce plan de communication et l'évaluer, il est possible de mettre en place des indicateurs. Cela permettrait ainsi d'évaluer à la fois la mise en œuvre effective des actions, leurs effets directs sur l'appropriation du SAGE, et leurs impacts à plus long terme sur les pratiques. Pour rappel, il existe plusieurs types d'indicateurs qui sont les suivants (ADEME, 2024) :

- **Indicateurs de réalisation** qui décrivent la mise en œuvre des actions, par exemple le nombre de personnes présentes à un événement.
- I**ndicateurs de résultat** qui décrivent les changements qui résultent de façon directe et immédiate de la mise en œuvre de l'action
- **Indicateurs d'impact** qui décrivent les changements qui résultent de façon plus indirecte à plus long terme de la mise en œuvre de l'action

Pour suivre la mise en œuvre du plan, voici quelques indicateurs qui pourraient être remplis :

- Indicateurs de réalisations :
    - Nombre de supports pédagogiques produits
    - Nombre d'actions de sensibilisation organisées (réunions, ateliers, sorties terrain, expositions)
    - Nombre de partenariats mobilisés pour la diffusion des messages
    - Volume de temps agent consacré à la communication et à la sensibilisation
- Indicateurs de résultats :
    - Nombre de participants aux actions de sensibilisation par type d'acteurs
    - Taux de satisfaction des participants aux actions de communication via des questionnaires
    - Évolution de la perception du SAGE (outil réglementaire / outil de projet) chez les acteurs interrogés via des questionnaires
- Indicateurs d'impact (ici qualitatifs) :
    - Meilleure intégration des enjeux du SAGE dans les projets d'aménagement dès les phases amont
    - Augmentation de l'implication des acteurs dans les instances du SAGE (CLE, groupes de travail)
    - Amélioration de la cohérence entre le SAGE et les autres politiques publiques territoriales
    - Contribution à l'émergence d'une culture commune de l'estuaire et de la ressource en eau

Il reviendra au SMIDDEST de définir des indicateurs plus précis en fonction du plan de communication choisi, des objectifs poursuivis par la CLE et des moyens consacrés au remplissage des indicateurs.

V. Conclusion

Ce stage a permis de mettre en lumière la place singulière qu'occupe le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés dans un paysage de politiques publiques dense. S'il apparaît largement reconnu comme un outil légitime et fédérateur par les acteurs du territoire, son appropriation demeure inégale et souvent limitée à sa dimension réglementaire. Le SAGE a néanmoins contribué à structurer un réseau d'acteurs de l'eau et à renforcer la prise en compte des enjeux estuariens dans les projets d'aménagement et de gestion de l'eau. Les attentes exprimées pour le futur SAGE traduisent un besoin d'une meilleure compréhension ainsi que d'une meilleure diffusion du document pour que les acteurs puissent se l'approprier. Un plan de communication pourrait remplir cet objectif de partage de la connaissance. Trois scénarios traduisant des niveaux d'ambition croissants, allant d'une communication ciblée et opérationnelle à une stratégie globale qui toucherait l'ensemble des acteurs du territoire et tous les enjeux de l'eau, ont donc été proposés. Ainsi, plus qu'un simple document de conformité, le futur SAGE devra s'affirmer comme un véritable outil stratégique de planification territoriale, capable de mobiliser durablement les acteurs pour confirmer sa place dans la gouvernance de l'eau à l'échelle de l'estuaire.

Bibliographie :

ADEME, Quadrant Conseil & Soliance Alimentaire. (2023). *Méthodes et expériences inspirantes pour évaluer mon projet alimentaire territorial (PAT).* *https://librairie.ademe.fr/industrie-et-production-durable/6841-evaluer-l-impact-des-projets-alimentaire-territoriaux-pat-sur-les-territoires.html*

Association Nationale des Elus de Bassins. (2025). *Qu'est-ce qu'un EPTB? - Bassin Versant*. https://bassinversant.org/les-eptb/quest-ce-que-les-eptb/

CEREG. (2025, juillet). *Révision du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés – Etat initial.* (non publié)

Chambres régionales et territoriales de la Cour des Comptes. (2025, septembre). *Les finances publiques locales.* https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-09/20250930-Finances-publiques-locales-2025-fascicule2.pdf

DGALN. (2022). *Rapports de l'étude évaluative de la politique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)*. https://www.gesteau.fr/document/rapports-de-letude-evaluative-de-la-politique-des-schemas-damenagement-et-de-gestion-des

Direction de l'information légale et administrative. (2025). *Loi Duplomp—Agriculture, pesticides, bassines*. https://www.vie-publique.fr/loi/297070-loi-duplomp-agriculture-pesticides-bassines-11-aout-2025

DRAAF Nouvelle Aquitaine. (2020). *Fiche irrigation Charente-Maritime (17)*. https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fiche_irrigation_charente-maritime__17_.html

DRAAF Nouvelle-Aquitaine. (2020b). *Fiche irrigation Gironde (33)*. https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fiche_irrigation_gironde__33_.html

DRAAF Nouvelle-Aquitaine. (2025, juin 5). *Essentiel n° 74 - La filière viticole girondine : Chiffres clés*. DRAAF Nouvelle-Aquitaine | Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/essentiel-no-74-la-filiere-viticole-girondine-chiffres-cles-a3756.html

Eaufrance. (2025). *Les principaux textes en vigueur*. Eaufrance. https://www.eaufrance.fr/les-principaux-textes-en-vigueur

Emploi collectivités (2025, octobre 14). *Grille indiciaire territoriale : ingénieur territorial tout grade.* https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-territoriale-ingenieur-territorial/4/204.htm

France Stratégie. (2025). *La demande en eau—Prospective territorialisée à l'horizon 2050 | Haut-commissariat à la stratégie et au plan*. Consulté 5 janvier 2026, à l'adresse https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/demande-eau-prospective-territorialisee-lhorizon-2050

Gest'Eau. (2025). *Chiffres clés*. https://www.gesteau.fr/chiffres-cles/sage

Ministère de la Transition Ecologique. (2024). *Modernisation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024*. https://www.gesteau.fr/actualite/decryptage-du-decret-sage

Ministère de la Transition Ecologique (2025). *Guide d'aide à la rédaction et à la mise en œuvre des SAGE - Version 2025*. https://www.gesteau.fr/document/guide-daide-la-redaction-et-la-mise-en-oeuvre-des-sage-version-2025

OFB. (2015). *Qu'est-ce qu'un estuaire ?* Le portail technique de l'OFB. https://professionnels.ofb.fr/fr/node/275

Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine. (2025, juillet). *Dégradations de réserves d'eau en Charente-Maritime, Charente et Vendée* |. https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Degradations-de-reserves-d-eau-en-Charente-Maritime-Charente-et-Vendee

SAUQUET, E., STROHMENGER, L., THIREL, G., LE LAY, M., (2025, janvier 14). *Explore 2 – Quelles évolutions des régimes hydrologiques en France hexagonale ?*

SMIDDEST. (2013). *PAGD et règlement du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés*. SMIDDEST. http://www.smiddest.fr/les-documents-finaux.html

SMIDDEST. (2024). *Contexte—Paysages de l'Estuaire*. SMIDDEST. http://www.smiddest.fr/copie-de-demarche-paysagere.html

SMIDDEST. (2025). *Nos missions*. SMIDDEST. http://www.smiddest.fr/nos-missions.html

Stahl. L, TOURET. T. (2024). *DIAGNOSTIC JURIDIQUE ET TECHNIQUE DES DOCUMENTS DU SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES EN VUE DE SA REVISION*. SMIDDEST. http://www.smiddest.fr/copie-de-mise-en-uvre-et-suivi-du-sage.html

Sysdau. (2025). *Le projet du futur SCoT bioclimatique*. https://www.sysdau.fr/le-projet-du-futur-scot-bioclimatique

Tribunal administratif de Poitiers. (2024, avril 9). *Restrictions des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole durant le printemps et l'été 2022 : Confirmation partielle des arrêtés du préfet de la Charente-Maritime*. https://poitiers.tribunal-administratif.fr/decisions-de-justice/dernieres-decisions/restrictions-des-prelevements-d-eau-pour-l-irrigation-agricole-durant-le-printemps-et-l-ete-2022-confirmation-partielle-des-arretes-du-prefet-de

Annexe 1 : Mise en œuvre prévisionnelle des dispositions du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés extrait du PAGD

Années après publication du SAGE	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**
L'environnement global et la place de l'estuaire dans son bassin versant											
Eg 1 : Suivre les changements globaux pour s'y adapter											
Eg 2 : Renforcer la coordination entre les programmes de gestion depuis le bassin amont jusqu'au littoral											
Eg 3 : Sensibiliser les bassins amont sur les substances chimiques critiques pour l'estuaire de la Gironde											
Eg 4 : Soutenir l'interdépendance des programmes de préservation de la ressource halieutique											
Eg 5 : Objectifs de débit à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne											
Le fonctionnement du bouchon vaseux											
Ox 1 : Objectifs de concentration en oxygène à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne											
Ox 2 : Suivi et analyse du respect des objectifs											
Les pollutions chimiques											
PC 1 : Préciser les substances critiques pour l'estuaire et ses affluents, et améliorer leur connaissance											
PC 2 : Renforcer les réseaux de mesure et valoriser les données existantes											
PC 3 : Qualifier la sensibilité des milieux à forts enjeux environnementaux											
PC 4 : Définir des objectifs locaux											
PC 6 : Suivre la mise en place des zones non traitées (ZNT)											
PC 7 : Renforcer les connaissances en écotoxicologie											
PC 8 : Intégrer les objectifs du SAGE dans les programmes d'actions sur les pollutions chimiques											

Années après publication du SAGE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
La préservation des habitats benthiques											
HB 1 : Prendre en compte les enjeux dans le lit mineur de l'estuaire											
HB 2 : Exigences quant aux dossiers réglementaires des projets d'installation d'hydroliennes dans l'estuaire											
HB 3 : Réglementation concernant l'extraction de granulats dans le lit mineur de l'estuaire et en mer dans le périmètre du SAGE											
La navigation											
N 1 : Elaborer un plan de gestion des vases											
N 2 : Préserver la continuité écologique transversale dans l'estuaire médian											
N 3 : Clarifier les compétences de gestion des petits ports et esteys											
N 4 : Inciter les gestionnaires des ports de plaisance à mettre en œuvre une gestion environnementale globale											
La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des sous-bassins versants											
BV 1 : Classer les axes à grands migrateurs amphihalins du SDAGE dans la liste 1 du L.214-17-I											
BV 2 : Classer les cours d'eau prioritaires du SAGE pour les migrateurs amphihalins en liste 2 du L.214-17-I											
BV 3 : Restaurer la franchissabilité des portes à flot aux migrateurs											
BV 4 : Restaurer la franchissabilité sur les cours d'eau prioritaires pour les migrateurs amphihalins											
BV 5 : Intégrer les enjeux de reproduction du brochet dans les plans de gestion des niveaux d'eau											
BV 6 : Formaliser les pratiques actuelles de gestion des niveaux d'eau dans les marais											
BV 7 : Améliorer la connaissance sur la gestion quantitative et définir des objectifs pour la gestion des prélèvements											
BV 8 : Réduire les rejets de matières organiques											
BV 9 : Améliorer la qualité de l'eau des marais périurbains de Royan et de St Georges de Didonne											
BV 10 : Améliorer les connaissances sur l'hydromorphologie											
BV 11 : Connaître et lutter contre les espèces invasives											

Les zones humides											
ZH 1 : Enveloppe territoriale des principales zones humides											
ZH 2 : Mieux connaître, sensibiliser et informer sur les fonctions et la valeur patrimoniale des zones humides											
ZH 3: Compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation figurant dans le SAGE											
ZH 4 : Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides											
ZH 5 : IOTA et ICPE situés dans l'enveloppe territoriale, en dehors des zones humides particulières de la Zh 7											
ZH 6 : Evaluer la politique zones humides											
ZH 7 : Les Zones Humides particulières											
ZH 8 : Identifier les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) en vue de leur préservation ou de leur restauration											
ZH 9 : Instaurer des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)											
ZH 10 : Inventorier les estrans et vasières, les lagunes et tourbières d'intérêt patrimonial, et les zones humides situées sur les têtes de bassins											
L'écosystème estuarien et la ressource halieutique											
RH 1 : Favoriser une gestion équilibrée entre usages et préservation de la ressource halieutique											
RH 2 : Renforcer le suivi des captures de la pêche professionnelle sur l'estuaire maritime											
RH 3 : Mettre en place un suivi des pratiques de pêche de loisir sur l'estuaire maritime											
RH 4 : Mettre en place un système global de centralisation et d'analyse des données de captures											
RH 5 : Organiser le financement du suivi des captures											
RH 6 : Renforcer le suivi biologique de la ressource halieutique											
RH 7 : Maintenir les impacts des prélèvements du CNPE du Blayais sur la faune estuarienne à un niveau aussi bas que raisonnablement possible											
RH 8 : Restaurer les populations d'esturgeon européen											
RH 9 : Restaurer les populations d'anguilles											
RH 10 : Préserver les populations de maigre											
RH 11 : Restaurer les populations de grande alose											
RH 12 : Etudier les captures des pêcheurs de loisir sur l'estuaire maritime											
RH 13 : Renforcer la police de la pêche sur l'estuaire maritime											
RH 14 : Sensibiliser les usagers et protéger le plateau de Cordouan											

Années après publication du SAGE	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Le risque d'inondation											
I 1 : Elaborer un schéma global de prévention des inondations flu-vio-maritimes sur l'estuaire											
I 2 : Envisager la gestion commune des ouvrages de protection contre les crues et des ouvrages d'évacuation des eaux											
I 3 : Inciter à la bonne gestion et à l'entretien des cours d'eau et des zones humides pour la lutte contre les crues continentales											
I 4 : Rapprocher les modèles du SPC et du RIG											
I 5 : Mettre en cohérence les PPRI											
I 6 : Préserver les zones naturelles d'expansion des crues											
I 7 : Mettre en œuvre des politiques de réduction de la vulnérabilité											
I 8 : Développer la conscience du risque											
L'organisation des acteurs et le financement des actions											
Oa 1 : Organisation des compétences sur l'estuaire											
Oa 2 : Centralisation et valorisation des données sur l'estuaire : le tableau de bord du SAGE											
Oa 3 : Assurer la pérennité du Référentiel Inondation Gironde (RIG)											
Oa 4 : Définition des sous-bassins versants du SAGE											
Oa 5 : Conforter la place des structures de gestion par sous-bassin versant											
Oa 6 : Etablir un lien entre les structures référentes et le SMIDDEST											
Oa 7 : Mettre en œuvre la concertation dans les sous-bassins versants autour des objectifs du SAGE											
Oa 8 : Organiser la réflexion sur les pollutions chimiques à l'échelle du SAGE											
Oa 9 : Mettre en place un groupe de suivi sur les zones humides											
Oa 10 : Prendre en compte les enjeux du SAGE dans l'attribution des financements publics											

Annexe 2 : Règlement du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Enjeu de la règle	Intitulé de la règle
Zones humides	Protéger les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE)
	Eviter, ou à défaut, compenser l'atteinte grave aux zones humides
	Veiller à l'impact du cumul des projets individuels sur les zones humides
	Élaborer des programmes d'actions sur les ZHIEP et les ZSGE
Ecosystème estuarien et ressource halieutique	Prendre en compte les impacts des prélèvements ou rejets d'eau dans l'estuaire sur la faune piscicole et zooplanctonique

Annexe 3 : Schéma des politiques, plans d'actions et programmes s'appliquant sur le territoire de l'estuaire de la Gironde, en lien direct ou indirect, avec la ressource en eau et les milieux aquatiques (source : Stahl L., 2023)

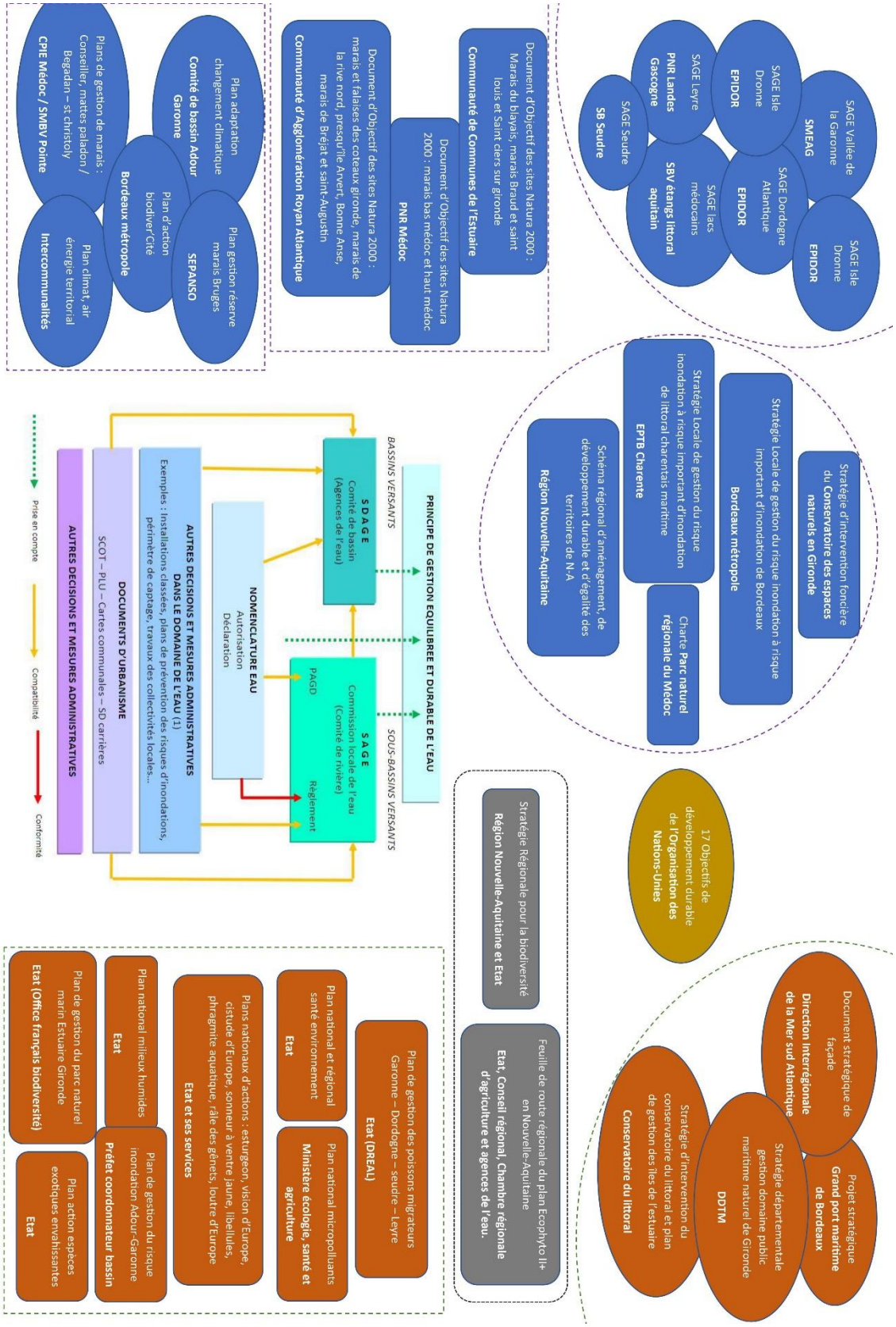

Bleu: collectivité territoriales·associations / Orange: Etat et établissements publics / Gris: multi partenarial / Jaune: international

Annexe 4 : Guide d'entretien à destination des gestionnaires

Objectifs de l'entretien :

- Déterminer l'appropriation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (EGma)
- Comprendre l'articulation entre ce que le SAGE a apporté et ce que d'autres projets et politiques ont apporté pour les enjeux qui ont été fléchés dans le SAGE
- Déterminer les sujets que le futur SAGE devrait aborder et comment

Partie 1 : Appropriation du SAGE et de ses enjeux (s'ils connaissent déjà le SAGE/SMIDDEST)

- Est-ce que vous avez une idée des enjeux particuliers du SAGE de l'estuaire ?
- Outil que vous sollicitez : pour un support technique ou réglementaire par SMIDDEST ou pour orienter les actions ?
- Comment percevez-vous le SAGE ? (Plutôt une ressource pour orienter vos décisions ou plutôt comme une contrainte ?)
- Communication suffisante pour SAGE et ses enjeux ?
- Si insuffisante, qu'est-ce qui pourrait être fait pour l'améliorer ? Sous quelle forme ? Sur quel contenu souhaitez-vous être informés ?

Partie 2 : articulation SAGE et leurs projets

- La présence du SAGE Estuaire a-t-elle influencé la création du Parc ou la rédaction de son plan de gestion ?
- Projets que vous avez menés en lien avec l'eau et les milieux aquatiques dans l'estuaire ?
- Avez-vous fait appel au SAGE pour ces projets ?
- Projets pour lesquels vous avez travaillé sur des enjeux communs aux SAGE et où vous n'avez pas fait appel au SAGE ?
- *Quels sont les points forts de la mise en œuvre de ces projets ?*
- *Quelles sont les difficultés de la mise en œuvre de ces projets ?*
- Quels sont vos principaux partenaires sur ces sujets ?
- Relations avec ces partenaires ?
- Mise en relation avec acteurs du territoire grâce au SAGE ou ses instances ?

Partie 3 : Révision du SAGE

- Au courant de la révision : ont été sollicités ?
- Quels enjeux importants à aborder ? (ceux qui vous concernent le plus ?)
- Enjeu déjà abordé dans le SAGE ? Par vous ? Dans d'autres politiques ou projets dont vous seriez au courant ?
- A aborder comment ?
- Par rapport à votre plan de gestion : avez-vous des attentes par rapport au nouveau SAGE ? quels seraient vos besoins pour le nouveau SAGE ? (Dispositions qui vous permettraient d'aller plus loin dans vos actions)
- Avez-vous besoin d'actions concrètes dans le SAGE pour atteindre vos objectifs ? Sous forme de disposition ou de règle ? (Rappel de la différence entre les 2 si besoin)
- Pensez-vous que votre politique devrait être mentionnée dans le SAGE ? Dans quel but ?

Annexe 5 : Guide d'entretien à destination des acteurs régionaux

Objectifs de l'entretien :

- Comprendre l'ancrage territorial du document supra sur l'estuaire
- Déterminer l'appropriation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés
- Comprendre l'articulation entre ce que le SAGE a apporté et ce que d'autres projets et politiques ont apporté pour les enjeux qui ont été fléchés dans le SAGE
- Déterminer les sujets que le futur SAGE devrait aborder et comment

Partie 1 : Leur politique dans l'estuaire de la Gironde

- Quels enjeux pour vous dans l'estuaire ?
- Estuaire : territoire où vous menez de nombreux projets ?
- Partenaires avec qui vous travaillez sur ces enjeux ?
- Quels projets ? Pour quels enjeux spécifiquement ?
- Menez-vous des projets qui lient à la fois l'amont et l'aval de l'estuaire ? ou traités de manière séparée ?

Partie 2 : Articulation actuelle avec les SAGE

- Avez-vous pour habitude de travailler avec les porteurs de SAGE ?
- Autres SAGE avec qui vous collaborez beaucoup ?
- Enjeux pour lesquels vous travaillez bien avec les SAGE ?
- Enjeux pour lesquels vous rencontrez des difficultés à travailler avec les SAGE ?
- Est-ce que vous menez des projets qui impliquent plusieurs SAGE en même temps ? (Participez-vous à la dynamique interSAGE ?)

Partie 3 : Appropriation des enjeux du SAGE EGma

- Enjeux sur lesquels vous travaillez que vous possédez en commun avec le SAGE EGma ?
- (si besoin rappel des enjeux du SAGE EGma)
- Un des enjeux vous paraît-il prioritaire ?
- Etes-vous informé.e des actualités du SAGE EGma ?
- La communication du SMIDDEST pour le SAGE EGma vous paraît-elle adaptée ?
- Si insuffisante, qu'est-ce qui pourrait être fait pour l'améliorer ? Sous quelle forme ? Sur quel contenu souhaitez-vous être informés ?

Partie 4 : Collaboration future avec le SAGE EGma

- Est-ce que, sur les sujets que vous pourriez partager avec le SAGE, vous paraît-il utile de collaborer avec le SMIDDEST ?
- Si oui, volonté de travailler ensemble sur quels sujets ?
- Volonté de partenariat ? Sous quelle forme ?
- Selon vous, est-ce que le SAGE traitait suffisamment bien cet enjeu ?
- Avez-vous besoin d'actions concrètes dans le SAGE pour atteindre vos objectifs ? Sous forme de disposition ou de règle ? (Rappel de la différence entre les 2 si besoin)
- Volonté d'être cité dans le futur SAGE ? Dans quel but ?

Annexe 6 : Guide d'entretien à destination des financeurs

Objectifs de l'entretien :

- Déterminer l'appropriation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés (EGma)
- Comprendre l'articulation entre ce que le SAGE a apporté et ce que d'autres projets et politiques ont apporté pour les enjeux qui ont été fléchés dans le SAGE
- Déterminer les sujets que le futur SAGE devrait aborder et comment

Partie 1 : Appropriation du SAGE et de ses enjeux (s'ils connaissent déjà le SAGE/SMIDDEST)

- Est-ce que vous avez une idée des enjeux particuliers du SAGE de l'estuaire ?
- Outil que vous sollicitez : pour un support technique ou réglementaire par SMIDDEST ou pour orienter les actions ?
- Comment percevez-vous le SAGE ? (Plutôt une ressource pour orienter vos décisions ou plutôt comme une contrainte ?)
- Communication suffisante pour SAGE et ses enjeux ?
- Si insuffisante, qu'est-ce qui pourrait être fait pour l'améliorer ? Sous quelle forme ? Sur quel contenu souhaitez-vous être informés ?

Partie 2 : articulation SAGE et leurs projets

- La présence du SAGE Estuaire a-t-elle influencé la création du Parc ou la rédaction de son plan de gestion ?
- Projets que vous avez menés en lien avec l'eau et les milieux aquatiques dans l'estuaire ?
- Avez-vous fait appel au SAGE pour ces projets ?
- Projets pour lesquels vous avez travaillé sur des enjeux communs aux SAGE et où vous n'avez pas fait appel au SAGE ?
- *Quels sont les points forts de la mise en œuvre de ces projets ?*
- *Quelles sont les difficultés de la mise en œuvre de ces projets ?*
- Quels sont vos principaux partenaires sur ces sujets ?
- Relations avec ces partenaires ?
- Mise en relation avec acteurs du territoire grâce au SAGE ou ses instances ?

Partie 3 : Révision du SAGE

- Au courant de la révision : ont été sollicités ?
- Quels enjeux importants à aborder ? (ceux qui vous concernent le plus ?)
- Enjeu déjà abordé dans le SAGE ? Par vous ? Dans d'autres politiques ou projets dont vous seriez au courant ?
- A aborder comment ?
- Par rapport à votre plan de gestion : avez-vous des attentes par rapport au nouveau SAGE ? quels seraient vos besoins pour le nouveau SAGE ? (Dispositions qui vous permettraient d'aller plus loin dans vos actions)
- Avez-vous besoin d'actions concrètes dans le SAGE pour atteindre vos objectifs ? Sous forme de disposition ou de règle ? (Rappel de la différence entre les 2 si besoin)
- Pensez-vous que votre politique devrait être mentionnée dans le SAGE ? Dans quel but ?
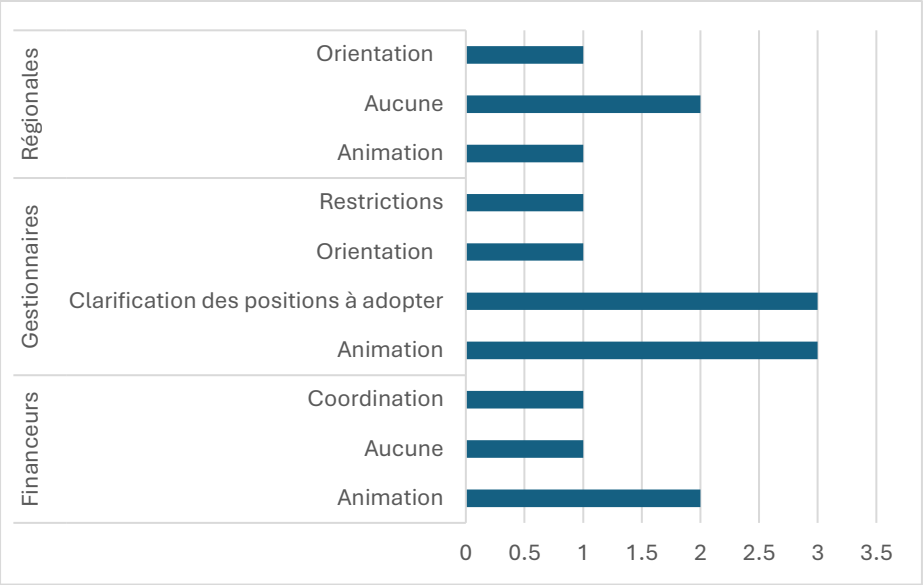
Annexe 7 : Graphique du type d'attentes pour le prochain SAGE en fonction de la typologique d'acteurs (réalisation : F. ARNAUD, 2025)